

Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrian
Projet d'établissement



Projet d'Établissement 2025 – 2030

Établi conformément à la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et en application des Articles L. 311-8 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Projet d'Établissement constitue le document de référence qui définit les valeurs, les orientations stratégiques et les modalités d'organisation de la Résidence-Autonomie.

Il précise les missions de l'établissement, la nature de l'accompagnement proposé aux résidents ainsi que les moyens humains, matériels et financiers mobilisés pour y parvenir.

Il s'appuie sur les principes déontologiques et éthiques, les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles, et s'inscrit dans le cadre de la démarche qualité et du projet de vie institutionnel.

Enfin, il fixe les objectifs communs aux professionnels, aux résidents et à leurs proches, en définissant les droits, les engagements et les responsabilités de chacun dans une logique de co-construction et d'amélioration continue.

SOMMAIRE

1.	Introduction.....	5
1.1.	Contexte du projet d'établissement.....	5
1.2.	Méthodologie de la démarche de projet.....	5
1.3.	Objectifs et rôle du projet d'établissement.....	5
1.3.1.	Objectifs de la démarche.....	5
1.3.2.	Rôle stratégique du projet.....	6
1.4.	Validation et communication du projet d'établissement.....	7
1.5.	Suivi et actualisation du projet d'établissement.....	7
2.	Présentation de l'établissement.....	8
2.1.	Historique.....	8
2.2.	Identité de l'établissement.....	8
2.2.1.	Fiche identité.....	8
2.2.2.	Missions.....	9
2.3.	Situation géographique.....	9
2.4.	Architecture et organisation de l'établissement.....	10
2.4.1.	Organisation et configuration actuelles.....	10
2.4.1.	Organisation et configuration future.....	13
2.5.	Personnes actrices de la vie de l'établissement mettre des chiffres.....	14
2.5.1.	Usagers.....	14
2.5.2.	Salariés.....	15
2.5.3.	Instances de gouvernance.....	15
2.5.4.	Intervenants extérieurs.....	17
3.	Politique et projet de l'établissement.....	17
3.1.	Orientation du projet.....	17
3.1.1.	Selon la Direction, l'organisme gestionnaire.....	17
3.1.2.	Selon les salariés.....	18
3.1.3.	Selon les usagers.....	19
3.1.4.	Selon les intervenants extérieurs.....	20
3.2.	Moyens alloués.....	20
3.2.1.	Moyens humains.....	21
3.2.2.	Moyens financiers.....	22
3.2.3.	Moyens matériels.....	22
3.3.	Valeurs.....	23
3.4.	Politique de bienveillance.....	24
3.4.1.	Politique mise en œuvre.....	24
3.4.2.	Actions.....	24
4.	L'utilisateur au cœur de l'accompagnement.....	25
4.1.	Respect des droits des personnes accueillies.....	25
4.1.1.	Droits fondamentaux.....	25
4.1.2.	Informations de l'utilisateur sur ses droits et ses devoirs.....	26
4.1.3.	Accompagnement personnalisé.....	27
4.2.	Modalités du processus d'admission.....	27

4.2.1.	Démarches préalables.....	27
4.2.2.	Visite de préadmission.....	28
4.2.3.	Admission	28
4.2.4.	Accueil.....	29
4.3.	Modalités d'élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé	30
4.3.1.	Recueil des informations.....	30
4.3.2.	Élaboration du PPI.....	30
4.3.3.	Révision du PPI.....	30
5.	Projet d'animation	31
5.1.	Objectifs et attentes	31
5.2.	Animations liées au forfait autonomie	31
5.3.	Animations non liées au forfait autonomie.....	32
5.4.	Lien avec le Projet d'Accompagnement Personnalisé	34
6.	Politique qualité.....	34
6.1.	Historique de la qualité au sein de l'établissement	34
6.2.	Engagements.....	34
6.2.1.	COmité de DIRection.....	34
6.2.2.	Démarche qualité.....	34
6.3.	Objectifs qualité.....	35
6.3.1.	Selon la Direction, l'organisme gestionnaire	35
6.3.2.	Selon les Salariés.....	36
6.3.3.	Selon les Résidants.....	36
6.3.4.	Selon les Intervenants Externes.....	36
6.4.	Moyens	37
6.4.1.	Moyens organisationnels	37
6.4.2.	Moyens humains.....	37
6.4.3.	Moyens matériels	37
6.4.4.	Moyens financiers.....	38
7.	Conclusion.....	38
7.1.	Diffusion du projet d'établissement.....	38
7.2.	Suivi de la mise en œuvre du projet d'établissement	38
7.3.	Modalités de révision du projet d'établissement	38

1. Introduction

1.1. Contexte du projet d'établissement

Le projet d'établissement constitue l'un des sept outils fondamentaux introduits par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Il a pour vocation de formaliser les orientations stratégiques de l'établissement, en précisant les objectifs en matière de coordination, de coopération, d'évaluation des activités et d'amélioration continue de la qualité des prestations.

Ce cadre a récemment été renforcé par le décret n°2024-166 du 29 février 2024, relatif aux projets d'établissement ou de service des structures sociales et médico-sociales, ainsi que par les dispositions des articles D311-38-3 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

1.2. Méthodologie de la démarche de projet

Conçu comme un véritable outil de pilotage stratégique, le projet d'établissement constitue bien plus qu'un simple document administratif. Il se veut le reflet des valeurs fondatrices de la Résidence-Autonomie et de son engagement auprès des résidants, des familles, des professionnels et des partenaires. Sa vocation est double : d'une part, affirmer l'identité et les orientations stratégiques de la structure ; d'autre part, favoriser l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes afin de garantir une mise en œuvre partagée et cohérente des évolutions à venir. Ce document s'inscrit également dans une logique d'accompagnement du changement, nécessaire face aux enjeux actuels du secteur médico-social.

L'élaboration du présent projet d'établissement a fait l'objet d'une démarche structurée et progressive, organisée autour de plusieurs étapes clés :

- 1) **L'engagement de la Direction** : la Direction a pris la décision d'initier un nouveau projet d'établissement couvrant la période 2025-2030, dans une volonté affirmée d'anticiper les évolutions du secteur et de répondre aux attentes des résidants.
- 2) **La planification du processus** : un calendrier précis a été établi, s'échelonnant de février à septembre 2024, permettant de jalonner les étapes de conception, de concertation et de validation.
- 3) **La mobilisation des instances de gouvernance et de travail** : plusieurs organes ont été impliqués afin de garantir une représentativité et une pluralité de points de vue. Ont notamment contribué le Conseil d'administration, le Comité de direction (CODIR), ainsi que différents groupes de travail rassemblant des représentants des résidants, des salariés, des familles et des intervenants extérieurs.
- 4) **L'implication des parties prenantes** : dans un souci de transparence et de co-construction, les usagers et leurs représentants légaux, les partenaires institutionnels et associatifs, ainsi que les autorités de contrôle, de tarification et de régulation ont été sollicités et associés au processus d'élaboration.

1.3. Objectifs et rôle du projet d'établissement

1.3.1. Objectifs de la démarche

Le projet d'établissement ne se limite pas à un document de cadrage administratif ; il constitue un véritable outil stratégique au service de la Résidence. Sa vocation est de donner du sens, d'orienter les actions et de garantir une cohérence dans l'accompagnement des résidants comme dans l'organisation du travail des professionnels.

Les principaux objectifs poursuivis par cette démarche sont les suivants :

- 1) **Accompagner et structurer le changement** : offrir un cadre de référence permettant d'anticiper et de gérer les évolutions du secteur, les adaptations réglementaires et les transformations internes.

- 2) **Promouvoir l'identité et les valeurs de l'établissement** : réaffirmer les fondements éthiques et déontologiques de la Résidence, et les partager avec l'ensemble des parties prenantes (résidants, familles, professionnels, partenaires institutionnels).
- 3) **Fédérer les acteurs autour d'un projet commun** : favoriser la cohésion entre les professionnels, les résidants et leurs proches, afin de renforcer le sentiment d'appartenance et de participation active à la vie de la structure.
- 4) **Renforcer le management et l'accompagnement des équipes** : soutenir les professionnels dans leurs missions quotidiennes, développer une culture commune et encourager l'innovation dans les pratiques d'accompagnement.
- 5) **Déployer une démarche d'évaluation et d'amélioration continue** : inscrire l'établissement dans une dynamique qualité, en évaluant régulièrement les actions mises en place et en les ajustant aux besoins et attentes des usagers.

1.3.2. Rôle stratégique du projet

Le projet d'établissement constitue la clé de voûte du pilotage stratégique de la structure. Véritable outil de gouvernance, il formalise une vision partagée, fixe un cap commun et inscrit l'action de l'établissement dans une dynamique à la fois cohérente, lisible et évolutive. Il se veut à la fois instrument de management, levier d'implication collective et référence opérationnelle pour l'ensemble des acteurs.

Il remplit ainsi trois fonctions fondamentales :

1) Fonction identitaire

Le projet d'établissement affirme l'identité de la structure. Il en explicite la mission, les valeurs, la culture professionnelle, ainsi que les choix éthiques et pédagogiques qui la fondent. À travers cette fonction, le projet permet de :

- Renforcer le sentiment d'appartenance des professionnels et des usagers ;
- Clarifier la raison d'être de l'établissement auprès des partenaires et du grand public ;
- Garantir une cohérence d'action entre les différents dispositifs et services mis en œuvre.

Cette dimension identitaire est d'autant plus importante qu'elle contribue à positionner l'établissement dans son environnement territorial, en soulignant sa spécificité, son histoire, et les publics qu'il accompagne.

2) Fonction stratégique

Le projet d'établissement est un outil d'orientation stratégique. Il définit les grands axes de développement à moyen et long termes, fixe les priorités d'action et détermine les moyens à mobiliser pour les atteindre. Il permet de :

- Anticiper les évolutions réglementaires, sociales et territoriales ;
- Organiser la montée en compétence des équipes, le développement de l'offre de service et les coopérations avec les acteurs du secteur ;
- Faciliter la prise de décision en instaurant une feuille de route claire et partagée.

Il s'inscrit ainsi dans une logique d'adaptation continue de l'établissement aux besoins des usagers, tout en respectant les exigences de qualité, d'efficacité et de durabilité.

3) Fonction repère

Enfin, le projet d'établissement constitue un cadre de référence opérationnel pour les professionnels, les usagers et les partenaires. Il offre une vision partagée des missions et des objectifs à poursuivre, et permet à chacun de situer son action dans une dynamique collective. Il sert notamment à :

- Clarifier les rôles, les responsabilités et les interactions entre les différents acteurs ;
- Appuyer la mise en œuvre des bonnes pratiques professionnelles ;
- Fonder les démarches d'évaluation interne et externe, de certification ou d'amélioration continue.

1.4. Validation et communication du projet d'établissement

Le projet d'établissement a été approuvé par le CODIR et adopté par le Conseil d'administration.

Le projet est mis à disposition des personnels, usagers, partenaires, familles. Il est affiché dans les locaux de l'établissement, mis à disposition comme les autres documents relatifs à la Loi 2002-2 (règlement de fonctionnement, charte des droits et des libertés de la personne accueillie, arrêté de désignation des personnes qualifiées, livret d'accueil, contrat de séjour).

1.5. Suivi et actualisation du projet d'établissement

Le suivi de la mise en œuvre des orientations et objectifs définis dans le cadre du présent projet d'établissement repose sur une démarche structurée et articulée autour de plusieurs instances clés.

En premier lieu, deux rendez-vous réglementaires permettent d'assurer un suivi régulier et transparent :

D'une part, à l'occasion de l'élaboration du rapport d'activité annuel, document présenté systématiquement lors de chaque assemblée générale, permettant d'évaluer les actions réalisées, les écarts éventuels et les ajustements nécessaires ;

D'autre part, à travers les réunions du Conseil d'Administration, notamment celles dont l'ordre du jour porte sur des orientations stratégiques ou politiques majeures de l'établissement, offrant ainsi un cadre propice à une analyse critique et à un pilotage renforcé des objectifs fixés.

À ces temps institutionnels s'ajoute le rôle central du COmité de DIRection (CODIR), instance de pilotage opérationnel et quotidien. Le CODIR est chargé d'assurer la mise en œuvre concrète et continue du projet, en veillant à la déclinaison des axes stratégiques en actions concrètes, à l'implication des équipes, et au suivi des indicateurs de réalisation. Il agit en interface entre la stratégie définie et la réalité de terrain.

Par ailleurs, la Direction de l'établissement joue un rôle déterminant : garante du sens et de la cohérence du projet, elle doit être à la fois force de proposition, animatrice de la dynamique collective, et veilleuse de l'atteinte des objectifs.

Elle s'attache à créer les conditions favorables à l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs, tout en restant à l'écoute des évolutions du contexte.

Enfin, conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002, le présent projet d'établissement fera l'objet d'une révision quinquennale, afin d'en garantir l'actualisation et la pertinence au regard des besoins des usagers, des évolutions réglementaires et des enjeux du territoire. Toutefois, cette révision pourra intervenir de manière anticipée en cas de modification significative de l'organisation interne, de la gouvernance ou des modalités de gestion de la structure. Il s'agit ainsi d'inscrire le projet dans une logique d'adaptabilité permanente, garante de sa vitalité et de son efficacité.

2. Présentation de l'établissement

2.1. Historique

En 1980, sous la direction du Maire Pierre MESSMER, le Conseil Municipal de Sarrebourg s'engage à trouver une solution pour l'hébergement des personnes âgées de la commune et de ses environs. Confrontée, comme le reste de la France, à une augmentation de la population vieillissante, la région ne dispose alors d'aucune structure adaptée pour accueillir les personnes âgées valides.

Dans cette perspective, et à l'initiative de Monsieur MESSMER, la municipalité décide de lancer la construction d'un ensemble immobilier visant à répondre aux besoins d'hébergement et d'animation des aînés. Ce projet est confié à l'Association de Gestion et d'Animation de la Résidence des Personnes Âgées Erckmann-Chatrion, une organisation à but philanthropique.

Le permis de construire a été accordé le 30 juillet 1981, suivi de la pose de la première pierre en 1982. L'inauguration a eu lieu le 17 mars 1983, et le Foyer-Logement a ouvert ses portes le 6 mai 1983 pour accueillir ses premiers résidents. À cette occasion, l'association a été renommée « Association de Gestion et d'Animation de la Résidence-Club Erckmann-Chatrion ».

Ce projet ambitieux répond aux besoins de la communauté locale, comme en témoigne un taux d'occupation initial de 85 %, qui a rapidement atteint les 100 %.

L'établissement se compose de 81 logements répartis sur cinq étages, comprenant 76 appartements F1 de 35 m² et 5 appartements F2 d'environ 50 m².

La Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion, en tant qu'établissement social, est régie par une convention avec le Conseil Départemental de la Moselle, conformément à la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 qui réforme l'action sociale et médico-sociale. Cette convention permet l'accès au « forfait autonomie », une subvention du Conseil Départemental destinée à financer des actions visant à prévenir la perte d'autonomie.

2.2. Identité de l'établissement

2.2.1. Fiche identité

Nom de l'établissement	Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion
Statut	Association à but non lucratif
Date d'ouverture	01 juin 1983
FINESS Juridique	57 000 154 5
FINESS Géographique	57 001 005 8
Code SIRET	327 954 350 00010
Identification propriétaire des locaux	3F Résidences - Groupe Action Logement 1 boulevard Hippolyte Marquès 94 200 Ivry-sur-Seine
Adresse	11 rue Erckmann-Chatrion 57 400 Sarrebourg
Coordonnées	Numéro du secrétariat : 03.87.03.59.41 Email du secrétariat : secretariat.erckmann.chatrion@gmail.com Numéro d'astreinte : 06.33.14.74.55
Site internet	www.residence-chatrion.fr
Capacité d'accueil	81 appartements (76 appartements F1 et 5 appartements F2)
Président	Monsieur Alain MARTY
Directeur	Monsieur Emilien ROESS

2.2.2. Missions

La Résidence-Autonomie a pour vocation de répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées autonomes en leur offrant un cadre de vie sécurisé, confortable et stimulant.

Elle poursuit d'abord une mission de prévention de la perte d'autonomie, en proposant aux résidents des actions collectives et individuelles adaptées. Ces activités, conçues pour favoriser le maintien des capacités physiques et cognitives, contribuent à préserver l'indépendance et la qualité de vie de chacun.

La Résidence assure également un hébergement adapté, au travers de logements privatifs sécurisés permettant aux résidents de conserver leur autonomie tout en bénéficiant de services collectifs, tels que la restauration, lorsqu'ils le souhaitent.

En complément, elle met à disposition des services collectifs facilitant le quotidien : restauration sur place, blanchisserie, accès à Internet et espaces communs favorisant les échanges sociaux et la convivialité.

La Résidence joue aussi un rôle essentiel dans l'accompagnement social et la lutte contre l'isolement, en organisant des activités sociales, culturelles et intergénérationnelles qui permettent aux personnes âgées de maintenir des liens et de renforcer leur intégration au sein de la communauté.

Enfin, elle prend en charge la gestion administrative du séjour, depuis l'état des lieux d'entrée jusqu'à celui de sortie, en veillant à garantir la clarté et la transparence des démarches pour les résidents et leurs proches.

Ces missions s'inscrivent dans le cadre fixé par la Loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) ainsi que par le Décret n° 2016-696 du 27 mai 2016, qui définissent les prestations minimales devant être assurées par toute résidence-autonomie, afin de garantir un accompagnement adapté aux besoins et attentes des seniors.

2.3. Situation géographique

La Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion se situe dans une position stratégique à l'Est de la Lorraine, entre les métropoles régionales de Nancy, Metz et Strasbourg. Installée au cœur de Sarrebourg, elle offre un cadre de vie idéal et bien connecté.

La Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion se situe au 11 rue Erckmann-Chatrion, 57 400 Sarrebourg.
--

À quelques pas de l'établissement, ils bénéficient de commerces de proximité tels qu'une épicerie, une boulangerie et une boucherie, qui facilitent le quotidien et favorisent le maintien des habitudes de vie. Les services de santé sont également facilement accessibles : plusieurs pharmacies, des médecins généralistes ainsi que des spécialistes exercent à proximité, garantissant un suivi médical de qualité.

Par ailleurs, la vie culturelle locale constitue un véritable atout : la résidence est située à proximité d'équipements culturels, d'animations et d'événements organisés par la ville, permettant aux résidents de rester connectés à la vie sociale et citoyenne.

En termes de mobilité, la résidence bénéficie d'une situation privilégiée. Un arrêt de bus se trouve directement devant l'établissement et dessert notamment la ligne 2, ainsi que le service ISIBUS, une navette urbaine à tarif réduit spécialement pensée pour les seniors. En complément, un service de « Bus à la demande » peut venir chercher les résidents au pied de la résidence, offrant une solution de transport souple et personnalisée. La gare ferroviaire, quant à elle, est accessible en quelques minutes à pied, ouvrant la possibilité de déplacements faciles vers d'autres communes.

Cet environnement riche en services, en mobilités et en opportunités contribue au maintien de l'autonomie des résidents, tout en leur offrant la possibilité de profiter d'un cadre de vie dynamique, sécurisé et pleinement intégré à la vie urbaine.

2.4. Architecture et organisation de l'établissement

2.4.1. Organisation et configuration actuelles

1) Chapitre 1 : Lieux communs

La Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion offre une variété de lieux communs conçus pour répondre aux besoins administratifs, sociaux, culturels et pratiques des Résidents. Ces espaces contribuent à créer un environnement fonctionnel, convivial et adapté à la vie en communauté :

- Deux entrées : Les accès à la Résidence sont conçus pour assurer une circulation fluide et sécurisée, tout en facilitant l'accueil des Résidents, des visiteurs et des prestataires.
- Bureaux administratifs : Trois bureaux administratifs sont dédiés à la gestion quotidienne de la Résidence. Ils permettent aux Résidents et à leurs familles d'effectuer leurs démarches et de recevoir des informations dans un cadre professionnel et accessible.
- Bar : Un lieu de convivialité favorisant les rencontres et les échanges entre Résidents, propice au partage de moments agréables autour d'une boisson.
- Salle Marc CHAGALL : Une salle dédiée à la restauration collective, offrant un cadre agréable et fonctionnel pour les repas partagés.
- Salle Pierre MESSMER : Polyvalente, cette salle est utilisée pour des réceptions, des concerts, des projections et d'autres événements culturels ou festifs. Elle contribue à enrichir la vie culturelle de la Résidence.
- Salle Alexandre CHATRIAN : Un espace de convivialité réservé aux Résidents, favorisant les rencontres et les activités en petit comité dans une atmosphère chaleureuse.
- Salle Émile ERCKMANN : Une salle multifonctionnelle, idéale pour les réunions, les ateliers et les activités collectives, répondant ainsi à une diversité de besoins.
- Parking à la location : Des places de stationnement sont disponibles à la location pour les Résidents et leurs visiteurs, garantissant un accès pratique à la Résidence.
- Garage à la location : Des garages sécurisés sont également proposés à la location, offrant une solution adaptée pour les véhicules ou le stockage personnel.
- Cellier à la location : Des espaces de stockage individuels en sous-sol sont également disponibles à la location, permettant aux Résidents de disposer d'un espace supplémentaire pour ranger leurs affaires en toute sécurité.

2) Chapitre 2 : Logements

La Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion met à disposition des Résidents deux catégories de logements non meublés : des appartements de type F1bis et F2.

Lors de leur arrivée, les Résidents ont la possibilité de personnaliser leur logement en y installant leur propre mobilier et leurs effets personnels, afin de recréer un cadre de vie qui leur est familier.

L'entretien ménager des appartements est à la charge du Résidant, de sa famille ou d'un prestataire d'aide à domicile. Le personnel de l'établissement n'intervient pas dans l'entretien des espaces privés.

Description du logement F1 bis :

Chaque logement de type F1Bis, d'une superficie d'environ 35 m², est conçu pour répondre de manière optimale aux besoins des Résidants. Il comprend :

- Une cuisine équipée avec plaques chauffantes, hotte, réfrigérateur et éléments de rangement
- Un séjour-chambre à coucher
- Une salle d'eau avec lavabo, armoire de toilette, douche, WC et un branchement pour machine à laver
- Une loggia
- Un point de réseau pour l'installation d'une ligne téléphonique
- Une prise de télévision
- Un système de détection d'incendie
- Un système d'appel d'urgence dans la chambre et la salle de bain
- D'un chauffe-eau individuel

Description du logement F2 :

Les logements F2, d'une superficie d'environ 50 m² et principalement réservés aux couples, offrent les mêmes prestations que les F1 bis, mais avec une pièce distincte pour le séjour-salle à manger et une autre pour la chambre.



Plan d'un logement F1bis et d'un logement F2

3) Chapitre 3 : Services

• Salle Bien-Être

La salle bien-être constitue un espace dédié à la détente et à la relaxation pour les Résidants, équipée notamment d'un espace coiffure, d'un fauteuil massant et d'une table de soins esthétiques. Chaque vendredi, une coiffeuse intervient sur rendez-vous pour répondre aux besoins des Résidants. En outre, des professionnels tels que des pédicures et des esthéticiennes peuvent être sollicités à la demande des Résidants, ces prestations restant à leur charge.

- **Bibliothèque**

La Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion bénéficie d'une bibliothèque interne, gérée avec dévouement par des Résidants bénévoles. Grâce à un partenariat établi avec la bibliothèque municipale Pierre MESSMER, les Résidants ont accès à une large sélection de livres, de CD et de livres audio. Ce partenariat enrichit également la vie culturelle de la Résidence en permettant l'organisation d'activités variées, telles que des ateliers de création de jardins zen, des heures de contes et des expositions.

- **Billard et babyfoot**

La Résidence met à disposition un babyfoot et un billard accessibles 24h/24 pour les Résidants et leurs familles. Un espace convivial dédié aux moments de détente et de plaisir, favorisant des instants de partage et de bonne humeur entre proches. Ces équipements sont là pour enrichir le quotidien des Résidants et créer de beaux souvenirs ensemble.

- **Piano**

Un piano est mis à disposition des Résidants, leur permettant de cultiver et d'exprimer leur sensibilité musicale en toute liberté. Qu'il s'agisse de jouer leurs morceaux préférés, de s'exercer ou de partager un moment musical avec les autres, chacun est encouragé à profiter pleinement de cet instrument.

- **Buanderie**

L'entretien du linge peut être fait par le Résidant, sa famille, ou un service d'aide à domicile. En effet, chaque logement privé dispose d'un espace dédié dans la salle de bain pour l'installation d'une machine à laver. En complément, la Résidence propose, moyennant des frais supplémentaires, un service d'entretien du linge assuré par une entreprise extérieure.

- **Culte**

Chaque Résidant est libre de pratiquer ses convictions religieuses et philosophiques dans le respect des libertés des autres. Un office religieux catholique est organisé une fois par semaine par les Résidants dans les locaux de la Résidence.

- **Restauration**

Le service de restauration se déroule chaque midi, du lundi au vendredi, dans la salle Marc Chagall. Les Résidants sont attendus à partir de 12h pour partager un déjeuner servi à table, favorisant un moment de convivialité en compagnie d'autres Résidants. Concernant les week-ends et les jours fériés, les Résidants ont la possibilité de commander les repas et de les récupérer auprès de la concierge qui en assure la distribution.

- Pour les week-ends : les repas du samedi et dimanche sont à récupérer le samedi

- Pour les jours fériés : le repas est à récupérer la veille

Les Résidants peuvent recevoir leur famille et amis à déjeuner au restaurant de la Résidence sous réserve de réservation préalable au secrétariat (tarif Repas Invité). La Résidence ne propose pas de service de restauration pour le petit-déjeuner et le dîner. Les Résidants sont donc responsables d'organiser ces repas de façon autonome.

- **Livraison alimentaire**

Les Résidants ont la possibilité de recevoir leurs livraisons alimentaires directement à la Résidence. Il leur appartient de passer commande auprès du commerce de leur choix (épicerie, boulangerie, boucherie).

2.4.1. Organisation et configuration future

La résidence autonomie Erckmann-Chatrion a identifié plusieurs axes de transformation pour répondre aux défis du vieillissement de la population.

1) Chapitre 1 : Domicile inclusif et domotisé

La Résidence s'inscrit dans une dynamique d'innovation et d'adaptation permanente aux besoins des personnes âgées. L'un des axes prioritaires est la mise en place d'un **domicile inclusif et domotisé**, permettant de concilier confort, sécurité et maintien de l'autonomie.

Dans ce cadre, un **appartement témoin** sera aménagé. Ce logement modèle aura pour vocation de présenter de manière concrète les innovations en matière de domotique et d'accessibilité. Les résidents et leurs familles pourront ainsi découvrir les différentes solutions technologiques disponibles : capteurs de présence, éclairage intelligent, dispositifs d'appel d'urgence, équipements ergonomiques, etc. L'objectif est de permettre une meilleure projection dans leur quotidien, en offrant une vision claire et tangible des améliorations possibles pour renforcer leur autonomie et leur sécurité.

Parallèlement, la **poursuite de la rénovation des appartements existants** constituera une étape essentielle. Chaque logement sera progressivement modernisé afin d'intégrer des équipements adaptés et des technologies intelligentes. Ces aménagements visent à répondre à l'évolution des besoins des résidents, en tenant compte des enjeux liés au vieillissement, tout en maintenant un cadre de vie agréable et sécurisé.

À travers ces initiatives, la Résidence souhaite non seulement améliorer le confort matériel des résidents, mais aussi renforcer leur sentiment de confiance et d'indépendance.

L'enjeu est de faire du logement un véritable **lieu de vie inclusif**, pensé comme une alternative au maintien à domicile classique, tout en bénéficiant de la sécurité et du collectif qu'offre la Résidence-Autonomie.

2) Chapitre 2 : Aménagements extérieurs

Les espaces extérieurs de la Résidence constituent un lieu essentiel de vie, de circulation et de détente. Leur aménagement doit donc répondre à un double objectif : **sécuriser les déplacements** et **favoriser le bien-être des résidents**.

Ainsi, l'**accessibilité des entrées** sera repensée afin de garantir une circulation fluide et sécurisée pour tous. La mise en place de rampes adaptées, de revêtements antidérapants ainsi que d'un éclairage optimisé viendra faciliter les déplacements, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Ces aménagements traduisent une volonté de lever les obstacles physiques et de permettre à chacun de se déplacer en toute autonomie.

Dans le même esprit, une attention particulière sera portée à l'**harmonisation des extérieurs**. L'embellissement et la **végétalisation des espaces communs** permettront de créer un cadre de vie plus apaisant et agréable. La conception de **jardins thérapeutiques** et de zones de détente favorisera non seulement le bien-être psychologique mais aussi la stimulation sensorielle et physique des résidents. L'espace extérieur deviendra ainsi un lieu de promenade, de convivialité et de ressourcement, contribuant à renforcer la qualité de vie au sein de la Résidence.

3) Chapitre 3 : Poursuite des aménagements intérieurs

Le confort et la convivialité des espaces intérieurs jouent un rôle fondamental dans le quotidien des résidents. Dans cette perspective, la Résidence poursuivra la modernisation et l'optimisation de ses locaux collectifs.

La priorité sera donnée à la **finalisation des aménagements des espaces communs**. Ces lieux de rencontre et d'échange seront repensés pour encourager la vie sociale et la participation aux activités collectives. L'installation de mobilier ergonomique, l'adoption d'une décoration chaleureuse et l'intégration d'aménagements adaptés permettront de créer une atmosphère conviviale et inclusive.

Par ailleurs, un effort particulier sera porté au **rafraîchissement des étages**. Les couloirs et les paliers feront l'objet d'une rénovation esthétique visant à renforcer l'accueil et l'harmonie des espaces. Des travaux ciblés sur la signalétique, les couleurs et l'éclairage viendront améliorer l'orientation des résidents tout en créant un environnement apaisant, agréable et propice au bien-être.

4) Chapitre 4 : Ouverture d'un accueil de jour

Afin de renforcer son rôle dans le soutien à l'autonomie et l'accompagnement des personnes âgées, la Résidence prévoit la **création d'un accueil de jour**. Ce service, dédié aux personnes vivant à domicile, proposera un accompagnement ponctuel et adapté, permettant de prévenir la perte d'autonomie à travers des activités sociales, cognitives et physiques. Il constituera également un soutien précieux pour les **aidants familiaux**, leur offrant un relais temporaire et sécurisé dans la prise en charge de leur proche.

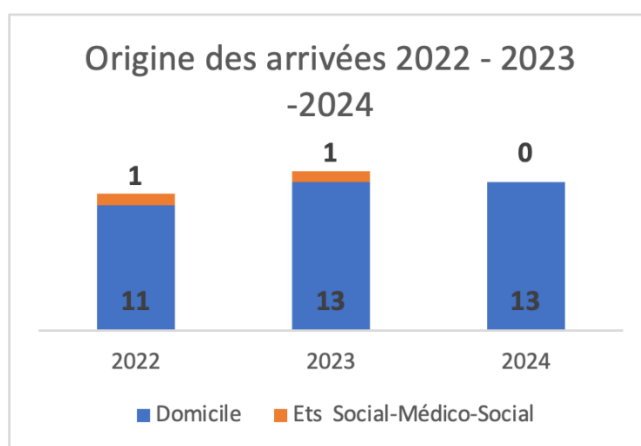
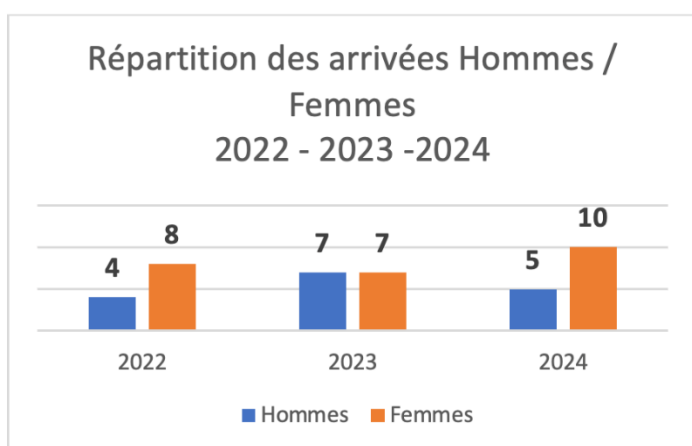
2.5. Personnes actrices de la vie de l'établissement mettre des chiffres

2.5.1. Usagers

La Résidence est composée de 86 Résidents, répartis dans des logements F1Bis et F2.

Taux d'occupation 2022, 2023, 2024 - Base d'accréditation : 86 places		
2022	2023	2024
95,12%	96,49%	95,31%

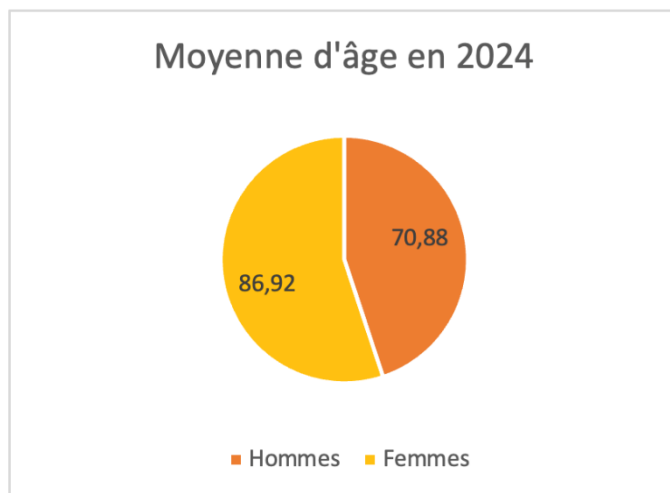
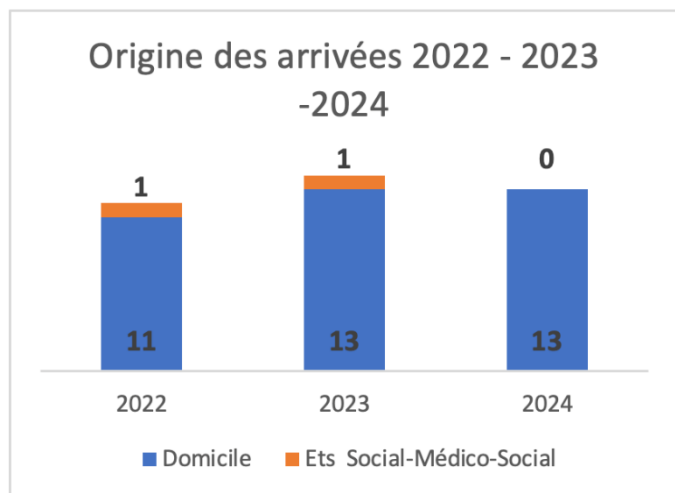
Tableau de l'évolution du taux d'occupation de la Résidence



La Résidence a pour vocation d'accueillir des Résidents issus de divers horizons et parcours de vie. Qu'ils viennent directement de leur domicile, d'autres établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS), ou qu'ils aient des trajectoires spécifiques, chaque individu est le bienvenu dans notre communauté.

Bien que les statistiques puissent refléter certaines tendances sur l'origine des Résidents, elles ne constituent en aucun cas des critères d'admission ou de sélection. La Résidence place au cœur de son projet une approche humaine, fondée sur l'ouverture, le respect de la singularité de chacun, et l'accompagnement adapté aux besoins individuels.

Notre engagement est clair : offrir à tous un cadre de vie chaleureux, sécurisant et inclusif, où chaque résident trouve sa place et peut s'épanouir dans un environnement adapté à ses attentes et à ses besoins, quelle que soit son origine.



La Résidence héberge 86 Résidents dont les âges s'échelonnent de 58 à 103 ans. L'âge moyen des femmes est de 85,04 ans, tandis que celui des hommes est de 76,79 ans.

2.5.2. Salariés

La Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion est composée de :

- Monsieur Alain MARTY – Président
- Monsieur Emilien ROESS – Directeur
- Madame Annie CANFEUR – Assistante administrative
- Madame Régine CHRISTOPHE – Agent polyvalent / Animatrice
- Madame Mylène ISCH – Agent polyvalent
- Monsieur Jean-Luc KRIEGER – Agent d'entretien
- Madame Elisabeth DESTEUQUE – Concierge
- Madame Christiane PARMENTIER – Concierge remplaçante

2.5.3. Instances de gouvernance

La gouvernance de la Résidence repose sur plusieurs instances qui jouent un rôle clé dans la prise de décisions stratégiques, le suivi des activités, et l'organisation de l'établissement. Ces organes permettent d'assurer un fonctionnement transparent et efficace, en cohérence avec les objectifs de l'association.

Ces instances, complémentaires dans leurs rôles, garantissent une gouvernance structurée et participative, au service des Résidents et de la pérennité de l'établissement.

- **Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est l'organe décisionnel principal de l'association. Il définit les grandes orientations stratégiques, valide les projets majeurs et supervise la gestion globale de l'établissement. Composé de membres bénévoles, il se réunit régulièrement pour examiner les rapports d'activités, les budgets, et les propositions des autres instances.

- **Bureau de l'Association**

Le Bureau, composé du Président, du vice-président, du trésorier et du secrétaire, est une émanation du Conseil d'Administration. Il gère les affaires courantes et prépare les dossiers à soumettre au CA. Il joue un rôle central dans la coordination des activités et le suivi opérationnel des décisions prises par le Conseil.

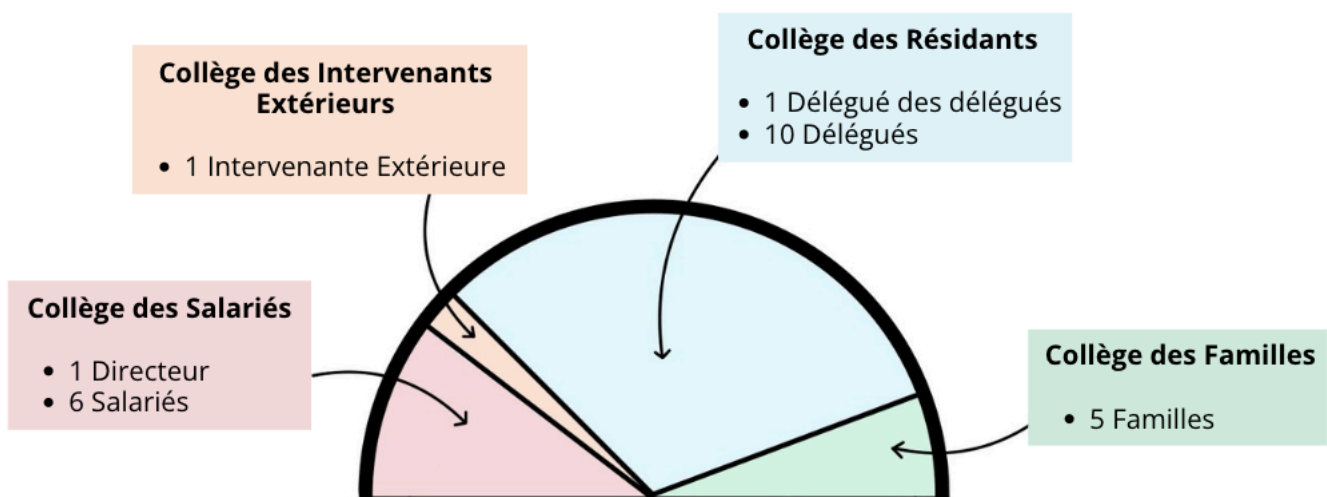
- **Comité de Direction (CODIR)**

Le Comité de Direction (CODIR) constitue une instance centrale de gouvernance participative au sein de la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion. Il a pour vocation de fédérer l'ensemble des acteurs de la Résidence autour d'une vision stratégique commune et de contribuer activement au déploiement du Projet d'Établissement.

Véritable espace d'échanges et de co-construction, le CODIR permet à la Direction de s'entourer des principaux acteurs de la Résidence : les Résidents, les Salariés, les Familles ou Référénts, les Bénévoles ainsi que les Intervenants extérieurs. Tous y sont considérés comme de véritables collaborateurs, pleinement associés aux réflexions et aux décisions.

Par ce fonctionnement, le CODIR favorise l'expression, la participation et l'implication de chacun dans la vie institutionnelle. Il constitue un levier d'intelligence collective, garantissant que les décisions prises soient structurantes, partagées et favorables au développement de la Résidence ainsi qu'au bien-être de ses membres.

Le CODIR est organisé en quatre collèges représentatifs : Résidents, Familles, Intervenants extérieurs et Salariés. Ses 24 membres se réunissent chaque mois afin d'échanger sur la vie de la Résidence, d'identifier les axes d'amélioration, de répondre aux besoins exprimés et d'examiner les propositions formulées par les résidents.



Composition du CODIR

2.5.4. Intervenants extérieurs

La Résidence collabore avec divers intervenants extérieurs qui jouent un rôle essentiel dans le bien-être des Résidants et le fonctionnement de l'établissement. Ces partenaires apportent leurs compétences, leur engagement, et leurs idées innovantes pour enrichir la vie quotidienne des Résidants.

Ces contributions variées favorisent une prise en charge globale et participative, enrichissant ainsi le quotidien des Résidants tout en renforçant les liens avec la communauté extérieure.

- **Professionnels de santé**

Les professionnels de santé extérieurs interviennent régulièrement pour garantir des services et soins de qualité et répondre aux besoins spécifiques des Résidants. Médecins généralistes, spécialistes, kinésithérapeutes, psychologues et autres prestataires contribuent à une prise en charge adaptée et personnalisée.

- **Familles**

Les familles des Résidants sont des partenaires précieux. Leur implication dans la vie de l'établissement favorise un environnement chaleureux et renforce le lien social. Elles participent également aux réflexions sur les projets de vie et les activités proposées aux Résidants.

- **Bénévoles**

Les bénévoles jouent un rôle important dans l'animation et le soutien des Résidants. Par leur présence et leurs initiatives, ils apportent une dimension humaine et conviviale qui enrichit la vie quotidienne de la Résidence.

- **Partenariats bénévoles**

En complément des bénévoles individuels, la Résidence développe des partenariats avec des associations locales ou des organismes bénévoles. Ces collaborations permettent d'organiser des activités variées, des événements culturels, et des sorties qui rompent la routine et dynamisent l'environnement des Résidants.

- **Étudiants et stagiaires**

Les étudiants et stagiaires en formation dans les domaines du médico-social, de la santé, ou de l'animation apportent un regard neuf et des idées créatives. Leur présence permet d'expérimenter de nouvelles approches et de dynamiser les pratiques existantes, tout en leur offrant une expérience enrichissante sur le terrain.

3. Politique et projet de l'établissement

3.1. Orientation du projet

Il s'agit ici principalement de chercher à anticiper les évolutions et les changements en cours ou à venir afin de garantir la pérennité de l'établissement et la place centrale des Résidants acteurs.

3.1.1. Selon la Direction, l'organisme gestionnaire

La définition des orientations stratégiques de la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrian s'appuie sur une analyse approfondie du contexte interne et externe de l'établissement. Cette démarche prospective vise à identifier les principaux enjeux auxquels la Résidence doit répondre, afin d'adapter son organisation et son offre de services aux évolutions démographiques, sociales et institutionnelles.

L'analyse menée au cours des cinq dernières années met en lumière plusieurs tendances majeures :

1. Vieillesse croissante de la population

Le territoire connaît une hausse significative du nombre de personnes âgées, renforçant la nécessité de développer des solutions d'hébergement et d'accompagnement adaptées. Ce phénomène, accentué par l'allongement de l'espérance de vie, impose d'anticiper une demande accrue de places en Résidence-Autonomie.

2. Politiques publiques en faveur du maintien à domicile

Les orientations nationales et locales privilégient le maintien à domicile des personnes âgées, dans une logique de respect de leur choix de vie et de maîtrise des coûts. Toutefois, cette stratégie nécessite des structures relais, capables de proposer des solutions intermédiaires comme les Résidences-Autonomie, qui conjuguent sécurité, services adaptés et préservation de l'autonomie.

3. Une faible densité de Résidences-Autonomie sur le territoire

L'offre locale reste limitée en matière de Résidences-Autonomie. Cette rareté confère à l'établissement une position stratégique dans le maillage territorial, renforçant son rôle essentiel auprès des seniors et des familles du secteur.

4. Évolution des attentes en matière de services

Les besoins des personnes âgées évoluent vers davantage de confort et de modernité. Les résidents expriment une demande croissante pour des logements domotisés et inclusifs, favorisant l'accessibilité et la sécurité, ainsi qu'une offre diversifiée d'activités (culturelles, sociales, sportives adaptées) favorisant le bien-être et l'intégration sociale.

5. Diversification des profils accueillis

Les résidents présentent désormais des profils de plus en plus variés, tant en termes d'âge que de besoins (prévention, sécurité, accompagnement social, recherche de lien). Cette diversité impose une adaptation permanente des services, des pratiques professionnelles et des infrastructures, afin de répondre de manière différenciée à chaque parcours de vie.

3.1.2. Selon les salariés

L'analyse des attentes exprimées par les salariés de la Résidence met en évidence plusieurs leviers essentiels pour améliorer leur qualité de vie au travail (QVT), renforcer leur engagement et favoriser la fidélisation des équipes.

1. La qualité de vie au travail

Le bien-être des salariés constitue un facteur déterminant de motivation et d'efficacité. Les équipes souhaitent que les activités déjà mises en place à leur intention – telles que la sophrologie ou la yogathérapie – puissent être maintenues et éventuellement diversifiées. Ces actions collectives contribuent à renforcer la cohésion d'équipe, à améliorer la gestion du stress et à créer un environnement de travail plus serein.

De plus, l'accès libre à certains équipements de relaxation, comme un fauteuil massant, est perçu comme un véritable atout. Ce type de dispositif aide à soulager les tensions physiques liées aux contraintes professionnelles et participe à l'amélioration du bien-être au quotidien.

2. Être acteurs et force de proposition

Les salariés expriment le souhait d'être davantage impliqués dans les processus décisionnels de l'établissement. Leur participation à la définition des orientations stratégiques et à l'élaboration des projets est vécue comme une reconnaissance de leur expertise et de leur implication quotidienne.

Ils attendent également un accompagnement et un soutien de la Direction dans la mise en œuvre de leurs initiatives. Ce soutien institutionnel est perçu comme essentiel pour développer un climat de confiance, favoriser la créativité et renforcer le sentiment d'appartenance.

3. La valorisation de l'investissement professionnel

Les salariés souhaitent que leur engagement soit reconnu et valorisé. Cette reconnaissance peut passer par des dispositifs de protection sociale et d'avantages collectifs : conditions avantageuses pour la retraite, plans d'épargne salariale, ou encore bénéfiques sociaux spécifiques. Ces mesures constituent des leviers forts de motivation et participent à la fidélisation des équipes, en consolidant un climat de confiance et de loyauté envers l'établissement.

4. Le développement des compétences et de la formation

La formation professionnelle continue est perçue comme un élément central d'évolution et de valorisation des parcours. Les salariés souhaitent bénéficier de programmes réguliers, adaptés aux réalités de leur poste, afin de renforcer leurs compétences, développer de nouvelles pratiques et progresser dans leur carrière.

Cette démarche contribue non seulement à leur épanouissement professionnel, mais également à garantir un accompagnement de qualité auprès des résidents, en cohérence avec les recommandations institutionnelles et les évolutions du secteur médico-social.

3.1.3. Selon les usagers

Selon les retours recueillis lors d'un groupe de travail du CODIR, les résidents estiment que l'orientation future de la Résidence-Autonomie devrait s'articuler autour de plusieurs axes prioritaires, reflétant leurs attentes et leur vision du cadre de vie idéal.

1. Un accueil de qualité

L'établissement doit offrir un accueil chaleureux, respectueux et professionnel, garantissant que chaque usager se sente attendu et reconnu dès son arrivée. Cet accueil doit s'accompagner d'une prise en charge personnalisée, permettant d'apporter des réponses adaptées aux besoins et attentes spécifiques de chacun.

2. Une offre de services accessible et complète

Les résidents expriment le souhait de bénéficier d'une gamme de services diversifiés et accessibles, facilitant leur quotidien et renforçant leur qualité de vie au sein de la Résidence.

3. Une approche domiciliaire

La Résidence doit être perçue avant tout comme un « chez-soi ». L'approche domiciliaire implique d'adapter l'environnement et les services afin que chaque résident conserve son indépendance, tout en ayant la possibilité de bénéficier d'un accompagnement sécurisant et ajusté à ses besoins.

4. Une réponse adaptée aux besoins et attentes

Les résidents soulignent l'importance de l'élaboration d'un Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.) dès l'entrée dans l'établissement. Ce projet doit être réévalué régulièrement pour garantir sa pertinence et son adéquation avec l'évolution des attentes et besoins de la personne.

5. La construction d'un projet de vie

Au-delà de la prise en charge quotidienne, chaque usager doit être accompagné dans la définition et la réalisation de son projet de vie. Celui-ci doit prendre en compte ses désirs, préférences et aspirations personnelles, et être construit en concertation avec ses proches et les professionnels de la Résidence.

6. Un rôle d'intermédiaire entre domicile et EHPAD

La Résidence est perçue comme une alternative sécurisée entre le domicile et l'EHPAD. Elle doit permettre aux personnes qui ne nécessitent pas encore une prise en charge en établissement médicalisé de vivre dans un environnement adapté, sécurisé et stimulant, tout en retardant, lorsque cela est possible, l'entrée en EHPAD.

7. Le respect et la promotion des droits fondamentaux

Enfin, les résidents insistent sur la nécessité de garantir le respect et la valorisation de leurs droits fondamentaux. Cela implique un accès égalitaire aux services, la transparence des informations et des démarches administratives, la protection de la dignité, la lutte contre toute forme de discrimination ainsi que le respect de la vie privée.

3.1.4. Selon les intervenants extérieurs

Les échanges menés avec les intervenants extérieurs ont permis de dégager plusieurs axes prioritaires pour guider l'avenir de la Résidence-Autonomie. Ces orientations mettent en évidence l'importance de l'ouverture, de la coopération et du développement de nouvelles synergies pour enrichir l'accompagnement des résidents.

1. Favoriser les actions et services des professionnels extérieurs

Les intervenants soulignent la nécessité de maintenir et d'élargir l'ouverture de la Résidence à des professionnels extérieurs. Le recours à des prestataires spécialisés (santé, bien-être, accompagnement thérapeutique) permet non seulement de diversifier les services proposés mais aussi d'améliorer la qualité et la complémentarité de l'accompagnement offert aux résidents. Cette dynamique renforce l'attractivité de la Résidence et répond à des besoins de plus en plus variés.

2. Promouvoir et diversifier les partenariats

L'établissement est encouragé à renforcer ses partenariats avec des institutions publiques, privées et associatives locales. Ces collaborations peuvent donner lieu à de nouvelles activités : ateliers thérapeutiques, animations culturelles, événements intergénérationnels ou encore sorties collectives. La diversification de ces partenariats représente une opportunité de mieux répondre à la pluralité des attentes des résidents tout en consolidant l'ancrage de la Résidence dans son territoire.

3. Asseoir la place des familles dans la vie de la Résidence

Les familles sont identifiées comme des acteurs clés devant être davantage impliqués dans la vie institutionnelle. Leur intégration plus active dans les instances de gouvernance, ainsi que dans la construction et le suivi des projets de vie individualisés, est perçue comme un levier pour renforcer le lien de confiance entre la Résidence et les proches. Leur participation contribue à enrichir la qualité de l'accompagnement, tout en apportant un soutien affectif et social indispensable aux résidents.

4. Accueillir des étudiants et stagiaires

Enfin, les intervenants recommandent de développer l'accueil d'étudiants et de stagiaires issus des filières de santé, de l'accompagnement social ou du bien-être. Ces immersions favorisent la transmission des savoirs, apportent un regard neuf et contribuent à insuffler une dynamique intergénérationnelle au sein de la Résidence. Les étudiants, par leurs apports théoriques et leur motivation, viennent enrichir l'offre de services, tandis que les résidents bénéficient d'une relation stimulante et valorisante.

3.2. Moyens alloués

La mise en œuvre du projet de la Résidence repose sur l'utilisation optimale de divers moyens, répartis entre ressources humaines, financières et matérielles. Ces moyens permettent de garantir la qualité des services offerts tout en favorisant l'implication active des Résidents et des intervenants.

3.2.1. Moyens humains

- **Salariés et Résidants**

Le bon fonctionnement de la Résidence repose sur l'implication conjointe de l'équipe salariée et des Résidants, chacun apportant une contribution essentielle à la vie quotidienne et à la dynamique collective. Au-delà de leur rôle professionnel ou résidentiel, salariés et résidants sont pleinement investis dans une approche participative qui incarne les valeurs de respect, de co-construction et de citoyenneté active.

Cette démarche se traduit notamment par une collaboration étroite dans le processus de recrutement : les Résidants participent, aux côtés des professionnels, aux entretiens des futurs salariés. Leur regard, centré sur l'accueil, l'écoute et la compatibilité humaine, permet de garantir une intégration en adéquation avec les valeurs portées par l'établissement.

Plusieurs dispositifs illustrent cette dynamique :

Participation au recrutement : Les Résidants prennent part, aux côtés des professionnels, aux entretiens des futurs salariés. Leur avis, porté sur l'accueil, l'écoute et la compatibilité humaine, contribue à favoriser une intégration cohérente avec les valeurs de la Résidence.

Groupes de travail thématiques : En réponse aux attentes exprimées par les Résidants, des groupes réunissant Résidants et salariés se sont progressivement constitués autour de thématiques concrètes :

- Travaux et aménagements des espaces de vie,
- Restauration (qualité des repas, menus, horaires),
- Gestion financière (budget participatif, priorisation des dépenses collectives),
- Animation et vie sociale (calendrier des activités, choix des sorties, organisation d'événements).

Ce fonctionnement collaboratif favorise la prise de responsabilité des Résidants et renforce le lien avec les professionnels, inscrivant la Résidence dans une logique de coresponsabilité.

Enfin, les familles participent également à cette dynamique. Leur implication régulière dans l'organisation d'événements festifs (repas à thème, fêtes calendaires, marché de Noël, récolte des asperges, etc.) illustre le caractère inclusif et convivial du projet d'établissement.

- **Intervenants extérieurs**

La Résidence s'enrichit quotidiennement de l'implication de nombreux intervenants extérieurs, qui, par leurs compétences, leur engagement et leur regard neuf, contribuent pleinement à la qualité de vie des Résidants. Leurs apports, variés et complémentaires, participent à l'ouverture de l'établissement sur son environnement et à la construction d'un cadre de vie dynamique, humain et stimulant.

Les bénévoles : Véritables piliers de la vie sociale, ils animent des ateliers culturels, ludiques ou intergénérationnels. Leur présence régulière favorise les échanges, le partage et le maintien du lien social, renforçant ainsi la convivialité au sein de la Résidence.

Les familles : Partenaires naturels et essentiels, elles apportent un soutien affectif irremplaçable. Leur participation à des projets collectifs, à l'organisation de fêtes ou à des groupes de réflexion contribue au maintien des liens intergénérationnels et à l'enracinement affectif des Résidants.

Les professionnels de santé extérieurs : En lien étroit avec les équipes internes, ils assurent une prise en charge globale, individualisée et complémentaire des besoins des Résidants (médecins traitants, spécialistes, paramédicaux...). Leur coordination avec les professionnels de la Résidence garantit la continuité et la qualité des soins.

Les stagiaires et étudiants : Accueillis dans le cadre de formations sociales, éducatives ou paramédicales, ils apportent un regard neuf et des idées innovantes. Leur présence crée une dynamique enrichissante : ils bénéficient d'un cadre d'apprentissage concret et, en retour, stimulent l'innovation et la réflexion collective au sein de l'établissement.

- **Autorités publiques**

La Résidence entretient des relations étroites et constructives avec les autorités publiques, en particulier avec le Conseil Départemental, autorité de tarification et de contrôle, ce partenariat repose sur un dialogue régulier qui soutient l'établissement dans la mise en œuvre de ses missions tout en garantissant une cohérence avec les politiques sociales, médico-sociales et de santé déployées à l'échelle du territoire.

Leur accompagnement se traduit par un appui technique et financier pour les projets de développement, de modernisation et d'amélioration continue, par une collaboration active dans l'évaluation des pratiques professionnelles et des orientations stratégiques, ainsi que par la définition d'un cadre réglementaire assurant l'équité, la qualité et la sécurité des accompagnements proposés aux Résidents.

3.2.2. Moyens financiers

Les ressources financières de la Résidence sont diversifiées afin d'assurer sa pérennité et son autonomie.

Le forfait-autonomie constitue une allocation spécifique dédiée aux Résidences-Autonomie. Il permet de financer les activités et les services destinés aux Résidents.

L'auto-financement correspond aux ressources générées directement par la Résidence. Il vient en complément des subventions pour couvrir certains besoins.

Enfin, la Résidence participe régulièrement à des appels à projets. Cette démarche permet d'obtenir des financements complémentaires et de développer des initiatives innovantes pour enrichir l'offre de services.

3.2.3. Moyens matériels

Les infrastructures et équipements de la Résidence constituent un élément essentiel pour assurer le confort, le bien-être et la qualité de vie des Résidents, tout en facilitant le travail des équipes et l'organisation des activités quotidiennes. Les locaux sont conçus pour répondre aux besoins des personnes âgées avec des logements individuels confortables, sécurisés et accessibles ainsi que des espaces communs favorisant les échanges et la convivialité. Des salons, une salle d'animation, une salle de restauration et des espaces extérieurs aménagés tels que des terrasses et un jardin offrent aux Résidents des lieux variés pour leurs activités et leurs moments de détente.

Grâce aux collaborations avec différents acteurs du territoire, la Résidence bénéficie également d'un accès à des équipements et infrastructures complémentaires comme des salles culturelles, des espaces associatifs, des installations sportives ou des lieux événementiels ce qui permet d'élargir l'offre d'activités et de renforcer l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

Par ailleurs, la Résidence dispose de matériels modernes pour soutenir la communication, la formation et l'animation. Elle est équipée d'ordinateurs, de vidéoprojecteurs, d'un écran interactif pour les ateliers numériques ou les formations internes ainsi que de systèmes audiovisuels pour les activités collectives. Des équipements ludiques et conviviaux tels qu'un billard, un baby-foot, des jeux de société et des jeux sur tables sont également mis à disposition afin de favoriser la stimulation cognitive, la détente et le lien social entre les Résidents, les familles et les intervenants.

L'ensemble de ces moyens matériels contribue à offrir un environnement dynamique et adapté qui soutient à la fois le bien-être des Résidents, la créativité des équipes et l'ouverture de la Résidence sur le territoire.

3.3. Valeurs

L'ensemble de ces valeurs a été recueilli lors de groupes de travail organisés par le CODIR dans le cadre de la rédaction du Projet d'Établissement. Le classement des valeurs, tel qu'il apparaît, reflète l'importance accordée à chaque principe selon les différents collèges (Salariés, Familles/Référents/Bénévoles, Résidents). Il témoigne des priorités identifiées par chaque groupe et permet de mieux cerner les attentes spécifiques de chaque acteur dans le projet de développement de la Résidence.

- **Collège des Résidents**

1/ Considération (individu unique dans un collectif) : Reconnaître que chaque Résident est un individu à part entière, tout en faisant partie d'une communauté collective.

2/ Dignité & respect de l'autonomie : Garantir que les Résidents conservent leur dignité et leur autonomie, tout en leur offrant l'aide nécessaire.

3/ Respect de la personne : S'assurer que chaque Résident est respecté dans sa singularité.

4/ Respect des libertés individuelles : Préserver la liberté et l'indépendance des Résidents dans la mesure du possible.

5/ Bien-être : Créer un cadre de vie où chaque Résident peut se sentir bien, à la fois physiquement et mentalement.

6/ Sécurité : Assurer la sécurité des Résidents, tant sur le plan physique que psychologique.

7/ Rendre les usagers acteurs de leur environnement : Permettre aux Résidents de prendre des décisions concernant leur cadre de vie, dans la mesure du possible.

8/ Aide & entraide : Encourager l'entraide et l'accompagnement mutuel au sein de la communauté des Résidents.

9/ Considération de l'établissement sur son territoire : Faire en sorte que l'établissement soit un acteur engagé dans la vie locale et communautaire.

10/ Ouverture à l'extérieur : Favoriser les liens et l'ouverture vers l'extérieur, en facilitant la participation des Résidents à des activités extérieures.

- **Collège des Salariés**

1/ Bienveillance & Bienveillance : S'assurer que chaque acteur soit traité avec respect et dignité, dans un environnement bienveillant.

2/ Respect des personnes : Garantir que chaque individu, qu'il soit Résident ou salarié, soit respecté dans son identité et ses choix.

3/ Équité : Offrir un traitement égalitaire à tous, sans discrimination.

4/ Humanité : Adopter une approche centrée sur l'humain, en intégrant des valeurs de compassion et de solidarité.

5/ Bien-être : Créer un environnement propice au confort physique et psychologique.

6/ Solidarité : Encourager l'entraide et le soutien mutuel parmi les Résidents, les familles, et l'équipe professionnelle.

7/ Partage : Favoriser les échanges entre les différents acteurs de la Résidence.

8/ Civisme : Promouvoir un comportement responsable et respectueux au sein de la Résidence.

9/ Sécurité, confidentialité : Assurer la sécurité physique et garantir la confidentialité des informations personnelles.

10/ Autonomie et lutte contre l'isolement : Soutenir l'autonomie des Résidents tout en luttant contre l'isolement social et affectif.

11/ Ouverture : Être une institution ouverte sur l'extérieur, en cultivant des partenariats avec la communauté locale.

12 / Image de la Résidence : Promouvoir une image positive de la Résidence, fondée sur des valeurs humaines et éthiques.

- **Groupe des Familles, Intervenants Extérieurs, Bénévoles**

1/ Dignité : Chaque Résident doit être traité avec dignité, dans toutes les facettes de leur vie quotidienne.

- 2/ Sécurité** : Garantir la sécurité physique et émotionnelle des Résidents dans un cadre protecteur.
- 3/ Respect** : Assurer que les Résidents soient respectés, écoutés et compris.
- 4/ Accompagnement** : Offrir un accompagnement personnalisé, répondant aux besoins individuels des Résidents.
- 5/ Bienveillance** : Adopter une attitude bienveillante envers les Résidents et leurs familles.
- 6/ Solidarité** : Promouvoir la solidarité familiale et entre les différents acteurs au sein de la résidence.
- 7/ Altruisme** : Encourager une approche désintéressée et pleine d'empathie envers les Résidents.

3.4. Politique de bientraitance

3.4.1. Politique mise en œuvre

La Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion a mis en place une politique de bientraitance, essentielle pour plusieurs raisons :

- 1/ Respect de la dignité et des droits des Résidents** : La bientraitance vise à garantir le respect de la personne âgée, de ses valeurs, besoins et préférences. Elle permet de considérer chaque Résident comme un individu à part entière, en respectant son projet de vie, ses souhaits et ses choix.
- 2/ Prévention de la maltraitance** : La politique de bientraitance vise à prévenir les risques de maltraitance, de négligence ou d'abus envers les personnes âgées vulnérables. Elle implique de ne pas causer de souffrance inutile et de prendre les mesures nécessaires pour protéger les Résidents.
- 3/ Maintien de l'autonomie** : La bientraitance favorise l'autonomie des Résidents en les impliquant dans les décisions qui les concernent et en leur permettant de garder un contrôle sur leur vie quotidienne.
- 4/ Création d'un environnement bienveillant** : La politique de bientraitance contribue à instaurer une relation de confiance et de respect entre le personnel et les Résidents. Elle encourage une communication douce, une écoute attentive et une attitude empathique, ce qui améliore la qualité de vie des Résidents.
- 5/ Continuité et coordination des soins** : La bientraitance implique d'assurer une bonne communication entre les différents professionnels qui entourent la personne âgée, garantissant ainsi un accompagnement cohérent et de qualité.

L'objectif est d'offrir un cadre de vie sécurisant et épanouissant, favorisant le bien-être et la qualité de vie des Résidents tout en préservant leur dignité et leur autonomie.

3.4.2. Actions

Afin de garantir un environnement bienveillant et respectueux, et de prévenir toute situation de maltraitance, l'établissement déploie les actions suivantes :

- 1/ Formation et sensibilisation du personnel** : Une formation sur la bientraitance a été organisée en septembre 2024. Elle a concerné l'ensemble du personnel et a permis de renforcer les compétences et la vigilance de chacun sur ce sujet essentiel.
En 2023, une sensibilisation au vieillissement a également été proposée. Elle a aidé les équipes à mieux comprendre les besoins spécifiques des Résidents et à adopter des pratiques plus adaptées.
- 2/ Mise en place de procédures dédiées**
Une procédure de gestion des plaintes et réclamations est en place pour garantir un traitement rapide et transparent des préoccupations exprimées par les Résidents ou leurs proches.
Une procédure relative aux événements indésirables a été élaborée pour identifier, signaler et analyser tout incident, dans une démarche d'amélioration continue.

3/ Affichage des droits et libertés

Les chartes des droits et libertés des personnes accueillies, ainsi que celles des personnes âgées en situation de handicap ou de dépendance, sont affichées dans les espaces communs pour sensibiliser et informer les Résidents, leurs familles, et le personnel.

4/ Accessibilité des coordonnées de la personne qualifiée

Les coordonnées de la personne qualifiée sont affichées dans les locaux, incluses dans le livret d'accueil, et répertoriées dans le classeur institutionnel disponible au secrétariat. Cela garantit que chaque Résident ou représentant légal puisse facilement solliciter cette personne en cas de besoin.

4. L'utilisateur au cœur de l'accompagnement

4.1. Respect des droits des personnes accueillies

4.1.1. Droits fondamentaux

Afin de garantir un environnement bienveillant et respectueux, tout en prévenant toute situation de maltraitance, l'établissement met en œuvre plusieurs actions complémentaires.

- **Respect de la vie privée**

Chaque Résident a droit au respect de sa vie privée. Cela inclut la protection de son espace personnel, de ses informations privées, ainsi que de ses échanges et communications. L'établissement veille à ce qu'aucune intrusion n'ait lieu dans la vie privée du Résident sans son consentement explicite, sauf en cas de situation d'urgence. Ce respect est également garant de l'intimité des usagers dans tous les aspects de leur quotidien au sein de la Résidence, notamment dans leurs activités personnelles et familiales.

- **Droit à l'image**

Conformément au droit à l'image, chaque Résident a le contrôle total sur l'utilisation de son image. Toute captation, enregistrement ou diffusion de l'image d'un Résident (photos, vidéos, etc.) doit faire l'objet d'un consentement explicite de celui-ci. Si nécessaire, des exceptions peuvent être prévues pour des événements spécifiques (par exemple, des photos lors de manifestations publiques à des fins d'information ou de communication institutionnelle), mais celles-ci ne peuvent avoir lieu sans que l'utilisateur en soit informé et donne son accord préalable.

- **Identification des usagers sur leurs portes**

L'identification des Résidents sur leurs portes est essentielle pour favoriser leur sécurité et leur autonomie au sein de l'établissement. Chaque Résident bénéficie d'une identification personnalisée, ce qui permet au personnel et aux autres usagers de mieux se repérer dans la Résidence. Cependant, cette identification est réalisée de manière à respecter l'intimité de la personne, en tenant compte de sa confidentialité et en évitant toute stigmatisation. L'objectif est de rendre l'environnement plus fonctionnel et sécurisant, tout en préservant la dignité de chaque Résident.

- **Accès à l'information**

L'établissement s'engage à fournir aux Résidents un accès clair et facile à toutes les informations qui les concernent. Cela inclut la communication des droits et devoirs des Résidents, des services offerts, ainsi que des informations relatives à l'organisation de la Résidence. Les informations sont présentées sous des formats adaptés, tels que des brochures, des documents, des affichages, des réunions d'information ou des entretiens individuels.

- **Expression libre**

L'établissement garantit à chaque Résidant la liberté d'expression, un droit fondamental inscrit dans la Charte des droits et libertés de la personne accueillie. Les Résidants sont encouragés à partager leurs opinions, à faire part de leurs souhaits et à participer activement aux décisions qui les concernent, tant sur le plan personnel que collectif. Les échanges se déroulent dans un cadre respectueux des droits de chacun et sont favorisés par l'organisation régulière de réunions et d'ateliers de discussion. Cette liberté d'expression est également soutenue par des instances telles que le CODIR (COmité de DIRection), où les Résidants peuvent faire entendre leurs voix.

- **Personne qualifiée**

L'établissement met à la disposition des Résidants l'accès à une personne qualifiée pour les accompagner dans la défense de leurs droits, particulièrement en cas de conflit ou de litige. Cette personne, souvent un médiateur ou un conseiller indépendant, agit de manière neutre et professionnelle pour veiller à ce que les droits du Résidant soient respectés. En cas de difficulté, cette assistance peut être sollicitée à tout moment par les Résidant ou leurs familles pour garantir une gestion transparente et équitable des situations problématiques. La liste des personnes qualifiées est à la disposition des Résidants/Salariés/Intervenants Extérieurs, sur le tableau d'affichage et dans le classeur regroupant l'ensemble des documents institutionnels.

4.1.2. Informations de l'utilisateur sur ses droits et ses devoirs

Afin de garantir que chaque Résidant soit pleinement informé de ses droits et devoirs, plusieurs documents et outils sont mis à leur disposition. Ces éléments permettent de garantir la transparence et le respect des normes légales, tout en offrant aux usagers un cadre d'informations claires et accessibles.

Ces documents sont remis au Résidant lors de son entrée dans l'établissement afin de garantir une information complète et claire dès le début de son séjour. De plus, ils sont disponibles en consultation au secrétariat de la Résidence pour toute question ou besoin de clarification supplémentaire. Certains de ces documents, tels que la charte des droits et libertés de la personne accueillie, sont également affichés dans les espaces communs, afin qu'ils soient visibles et accessibles à tous les Résidants et à tout moment.

- **Livret d'accueil**

Ce document est remis à chaque Résidant dès son entrée dans la Résidence. Il présente de manière détaillée les différents aspects de la vie au sein de l'établissement, notamment les services offerts, les droits et obligations des Résidant, ainsi que les règles de fonctionnement. Le livret d'accueil vise à faciliter l'intégration des nouveaux Résidants en leur fournissant une vue d'ensemble de leur environnement quotidien et de leurs possibilités d'accompagnement.

- **Contrat de séjour**

Le contrat de séjour est un document essentiel qui formalise les conditions de l'hébergement et de l'accompagnement. Il définit les engagements réciproques entre l'établissement et le Résidant, notamment en termes de prestations, de services offerts, ainsi que des obligations de chacune des parties. Ce contrat est signé par le Résidant (ou son représentant légal) et l'établissement au moment de l'admission.

- **Règlement de fonctionnement**

Le règlement de fonctionnement établit les règles précises qui régissent la vie quotidienne au sein de la Résidence. Il définit les horaires, les conditions d'utilisation des espaces communs, les règles de sécurité, ainsi que les comportements attendus de la part des Résidants et du personnel. Ce règlement permet de maintenir une vie harmonieuse et sécurisée au sein de la Résidence, tout en préservant les droits et le bien-être de chacun.

- **Charte des droits et libertés de la personne accueillie**

Cette charte réaffirme les principes fondamentaux qui guident le fonctionnement de l'établissement, en assurant que les droits et les libertés des Résidents sont respectés à chaque instant. Elle couvre les aspects de la vie privée, de la dignité, de l'autonomie et de la participation des Résidents, et elle fixe les conditions dans lesquelles ils peuvent faire valoir leurs droits.

- **Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance**

Ce document spécifique est destiné à garantir que les droits des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, ou des personnes dépendantes, soient respectés de manière encore plus précise et adaptée à leurs besoins spécifiques. Elle inclut des dispositions sur le respect de la dignité, de la sécurité, du bien-être et de l'autonomie des usagers, tout en abordant des questions de santé, d'accompagnement et de participation à la vie de la Résidence.

4.1.3. Accompagnement personnalisé

- **Projet d'Accompagnement Personnalisé**

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.) est un document clé qui définit les besoins spécifiques du Résident et les actions mises en place pour y répondre. Il est élaboré en collaboration avec le Résident et sa famille si besoin, et un ou plusieurs membre de l'équipe professionnelle. Le PPI est réévalué régulièrement afin de s'assurer qu'il reste adapté aux besoins évolutifs du Résident.

- **Directives anticipées**

Les directives anticipées permettent au Résident de préciser ses souhaits concernant les soins médicaux et le traitement qu'il souhaite recevoir en cas d'incapacité à exprimer sa volonté. Ce document peut être rédigé en concertation avec le médecin traitant et doit être respecté par l'établissement dans le cadre de l'accompagnement du Résident.

- **Personne de confiance**

Chaque Résident a le droit de désigner une personne de confiance, qui pourra l'accompagner dans ses démarches et l'aider à prendre des décisions médicales, en cas de besoin. La personne de confiance peut être un proche, un membre de la famille ou toute autre personne choisie par le Résident. Elle joue un rôle essentiel dans le respect des volontés et des choix du Résident, notamment en matière de soins.

4.2. Modalités du processus d'admission

4.2.1. Démarches préalables

1. Conditions et critères

Le futur Résident à l'admission doit être classé dans la grille AGGIR en GIR 6 ou 5 (voire 4), c'est-à-dire qu'il doit être suffisamment autonome dans les actes de la vie quotidienne pour être seul à son domicile. Le dossier de demande d'attribution d'un logement doit être retourné complet à l'établissement, faute de quoi il ne sera pas instruit.

2. Demande d'attribution de logement

Pour être admis à la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion, un dossier d'attribution d'un logement comprenant un volet administratif et un volet d'évaluation de l'autonomie, est à retirer à l'accueil de la résidence ou à télécharger sur le site internet (www.residence-chatrion.fr).

L'ensemble du dossier doit être complété et retourné par e-mail ou par voie directe.

3. Visite avec présentation des locaux et des services

Une visite préalable de l'établissement et, suivant les disponibilités, d'un appartement, est proposée au futur Résident et/ou à sa famille. Outre la découverte des lieux, cette visite permet d'entrevoir le fonctionnement de l'établissement. Un entretien avec la direction est également proposé.

4.2.2. Visite de préadmission

1. Entretien avec la Direction

Un entretien préadmission est organisé avec le Résident afin de recueillir son projet de vie, ses besoins et ses attentes vis-à-vis de la résidence. La tenue de cet entretien est à la discrétion de la Direction.

2. Commission équipe pluridisciplinaire

La demande d'attribution d'un logement est ensuite soumise à l'ensemble de l'équipe, qui examine les dossiers selon divers critères : niveau d'autonomie, degré d'urgence de la demande, ressources financières, consentement éclairé du demandeur à intégrer la Résidence, projet de vie, besoins, attentes...

La Direction prend la décision finale et informe le candidat.

3. Réponse

À l'issue de l'examen des dossiers, un courrier est adressé au Résident afin de l'informer de la décision prise :

Premier cas de figure : Refus de la demande de logement par la Direction après une évaluation approfondie des divers critères du dossier.

Deuxième cas de figure : Acceptation du dossier et inscription sur la liste d'attente, en attendant la disponibilité d'un logement.

Troisième cas de figure : Acceptation et attribution immédiate d'un logement disponible.

4.2.3. Admission

1. Caution

Au moment de l'acceptation du logement, le Résident sera tenu de déposer une caution obligatoire, libellée à l'ordre de la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion, d'un montant équivalent à un mois de redevance.

2. Assurance

Dès son admission, le Résident est tenu de souscrire à une assurance habitation et de fournir annuellement l'attestation.

3. Documents d'admissibilité

Lors de l'entrée définitive au sein de la Résidence, le Résident approuve, après en avoir pris connaissance, le Contrat de Séjour et le Règlement de Fonctionnement. Il devra également fournir les documents suivants :

Pour le Résidant :

- Une photo d'identité ;
- Photocopie de la carte vitale ;
- Photocopie de l'attestation des droits ouverts à l'assurance maladie ;
- Photocopie de la carte mutuelle ;
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité ;
- Photocopie du Livret de famille ;
- Photocopie de la décision de mise sous protection/sauvegarde du majeur protégé ;
- Relevé d'identité bancaire ;
- Attestation d'assurance du logement (incendie – dégâts des eaux – Responsabilité Civile) ;
- Une pièce justificative de domicile ;
- Un ou plusieurs documents attestant des ressources (dernier avis d'imposition...).

Pour le cautionnaire :

- Photocopie d'une pièce justificative d'identité en cours de validité ;
- Une pièce justificative de domicile (dernière quittance de loyer, facture d'eau, ...) ;
- Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles ;
- Pour les cautions personnes morales : Justificatif d'identité du représentant de la personne morale figurant sur l'extrait K bis ou les statuts.

4. État des lieux

Un état des lieux du logement est réalisé une fois que toutes les conditions susmentionnées sont respectées, marquant ainsi l'entrée du Résidant au sein de l'établissement et le début de la facturation. Lors de la signature des documents institutionnels (Contrat de Séjour et Règlement de Fonctionnement), un pass donnant accès au sas d'entrée, au logement, aux prestations complémentaires (si le Résidant en a fait la demande), ainsi qu'une clé de la boîte aux lettres seront remis au futur Résidant.

4.2.4. Accueil

L'accueil des nouveaux Résidants à la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion est conçu pour être chaleureux et faciliter leur intégration dans leur nouveau cadre de vie. Voici les éléments clés de notre processus d'accueil :

1/ Repas de bienvenue : Pour accueillir un nouveau Résidant et marquer son arrivée, un repas lui est gracieusement offert dans la salle Marc CHAGALL, le restaurant de la Résidence. Cette initiative vise à créer un moment chaleureux et convivial, tout en lui permettant de découvrir le service de restauration de l'établissement. Ce repas est également l'occasion pour le nouvel arrivant de rencontrer d'autres Résidants fréquentant le restaurant à l'heure du déjeuner. Dans une ambiance détendue et accueillante, il peut ainsi s'imprégner de l'atmosphère du lieu, savourer les plats proposés, et commencer à tisser des liens avec ses futurs voisins.

2/ Communication personnalisée : Avec l'accord du nouveau Résidant, son arrivée peut être annoncée sur l'écran d'information de la Résidence. Cette initiative a pour objectif de présenter le nouvel arrivant à la communauté, tout en respectant son choix concernant la discrétion et sa visibilité.

3/ Goûter d'intégration : Chaque trimestre, un goûter spécial est organisé pour présenter les nouveaux Résidants. Cet événement offre une opportunité de socialisation et permet aux nouveaux arrivants de faire connaissance avec l'ensemble de la communauté dans une ambiance détendue.

4/ Système de parrainage : Pour faciliter l'adaptation, nous proposons un système de parrainage où un Résidant expérimenté du même palier peut accompagner le nouvel arrivant. Ce parrain aide le nouveau Résidant à s'orienter dans la Résidence, à comprendre son fonctionnement et à créer ses premiers liens sociaux.

5/ Rencontre avec les représentants : Le représentant de l'étage du collège Résidents du Comité de Direction (CODIR) prend l'initiative de se présenter personnellement au nouveau Résident. Cette démarche permet d'expliquer le rôle des référents CODIR, d'informer sur les instances de participation et d'encourager l'implication du Résident dans la vie de l'établissement.

Ces mesures d'accueil sont conçues pour créer un environnement accueillant, rassurant et inclusif, facilitant ainsi la transition et l'intégration des nouveaux Résidents dans leur nouveau lieu de vie.

4.3. Modalités d'élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.) est un outil central pour garantir une prise en charge individualisée et adaptée aux besoins spécifiques de chaque Résident. Il reflète à la fois ses aspirations, ses attentes et son parcours de vie, tout en respectant ses choix et sa dignité.

4.3.1. Recueil des informations

La première étape consiste à collecter des informations détaillées sur le Résident afin de mieux comprendre sa situation, ses habitudes et ses souhaits. Ce recueil inclut :

- Ses habitudes de vie, telles que les routines quotidiennes, les préférences alimentaires et les loisirs ;
- Son histoire de vie, incluant le parcours personnel, familial et professionnel ainsi que les événements marquants ;
- Ses attentes et besoins, notamment en matière de confort, de santé et de bien-être ;
- Son projet de vie, qui précise ses objectifs à court et long terme, ses priorités et ses désirs.

Ces informations sont recueillies par le biais d'échanges directs avec le Résident, ses proches et, lorsque cela est nécessaire, avec d'autres intervenants impliqués dans son accompagnement.

4.3.2. Élaboration du PPI

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé est co-construit avec le Résident afin de garantir son adhésion et de refléter fidèlement ses choix. Si le Résident le souhaite, sa personne de confiance peut être associée à cette démarche.

Le document est rédigé de manière claire et compréhensible, en tenant compte des priorités exprimées par le Résident. Il formalise l'ensemble des actions prévues pour répondre à ses besoins et atteindre les objectifs fixés. Sa conception reste flexible afin de pouvoir s'adapter à l'évolution de la situation ou aux changements de souhaits du Résident.

4.3.3. Révision du PPI

Le PPI est un document évolutif, ajusté en fonction des changements dans la situation ou les souhaits du Résident.

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé est un document évolutif qui fait l'objet d'un suivi et d'une réévaluation régulière.

L'équipe veille à ajuster les actions mises en place en fonction de l'évolution des besoins, des attentes ou des priorités du Résident. Une révision formelle est réalisée au minimum une fois par an, en concertation avec le Résident et les parties concernées.

Un calendrier prévisionnel est établi afin d'anticiper les révisions et de structurer ce processus d'évaluation.

5. Projet d'animation

5.1. Objectifs et attentes

Le projet d'animation de la Résidence-Autonomie vise plusieurs objectifs essentiels pour le bien-être et l'épanouissement des Résidants :

1/ Favoriser la socialisation et briser l'isolement en encourageant les Résidants à participer à des activités de groupe et à tisser des liens sociaux.

2/ Promouvoir la santé mentale à travers des activités intellectuelles, créatives et culturelles qui préviennent le déclin cognitif et renforcent la confiance en soi.

3/ Réduire le stress et l'anxiété des Résidants.

4/ Maintenir la vitalité physique en proposant des activités physiques adaptées (APA) qui entretiennent la mobilité, l'équilibre et la force musculaire.

5/ Contribuer à l'épanouissement personnel des Résidants, notamment par le biais d'activités créatives et l'apprentissage de nouvelles compétences.

6/ Prévenir l'ennui et la sédentarité en offrant une variété d'activités stimulantes.

7/ Stimuler la mémoire et les capacités cognitives des Résidants à travers des ateliers spécifiques.

8/ Permettre aux Résidants de prendre conscience de leurs capacités et de découvrir ou redécouvrir des talents, renforçant ainsi leur estime de soi.

9/ Générer une ouverture sur le monde extérieur, notamment par des sorties culturelles ou des échanges intergénérationnels.

10/ Offrir du plaisir aux participants en leur permettant d'apprendre, de créer, d'écouter et de dialoguer dans un cadre valorisant.

Pour atteindre ces objectifs, le projet d'animation doit s'adapter en permanence aux désirs, besoins et attentes des Résidants, en proposant une diversité d'activités artistiques, intellectuelles, physiques et sociales dans un environnement sécurisant et bienveillant.

5.2. Animations liées au forfait autonomie

Le Conseil Départemental de la Moselle donne droit à des activités liées au forfait autonomie. Ce forfait, financé par le département avec le concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), couvre diverses actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie.

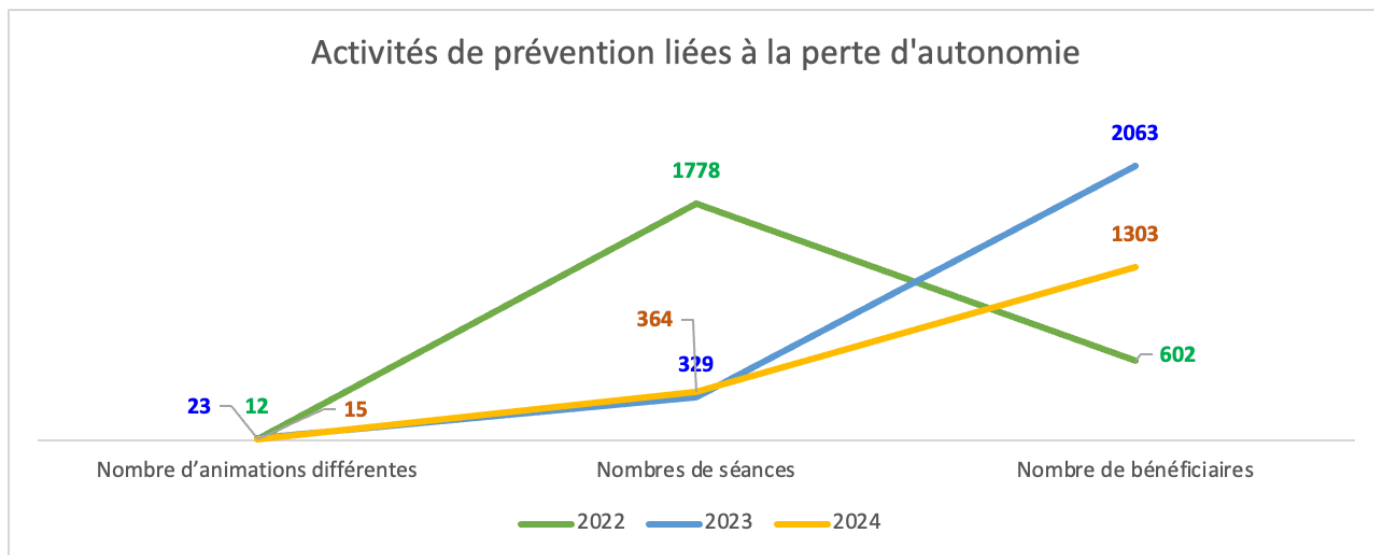
Les activités couvertes par le forfait autonomie comprennent :

- 1/ Le maintien ou l'entretien des facultés physiques, cognitives, sensorielles, motrices et psychiques
- 2/ La mémoire et le sommeil
- 3/ Les activités physiques et sportives
- 4/ L'équilibre et la prévention des chutes
- 5/ Le repérage et la prévention des difficultés sociales et de l'isolement
- 6/ Le développement du lien social et de la citoyenneté
- 7/ L'information et le conseil en matière de prévention en santé et d'hygiène
- 8/ La sensibilisation à la sécurisation du cadre de vie et le repérage des fragilités

Le montant du forfait autonomie est fixé par le conseil départemental dans le cadre d'un contrat annuel. Ce contrat définit les engagements de la Résidence pour mettre en œuvre ces actions de prévention, conformément aux priorités établies par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

A la Résidence, les animations liées au forfait autonomie sont les suivantes :

- Activités motrices
- Activités physiques
- Aquagym et piscine
- Atelier marche
- Équithérapie
- Gym douce
- Médiation animale
- Réveil musculaire
- Sophrologie
- Yogathérapie
- Volley-assis
- Atelier mémoire



	2022	2023	2024
Nombre d'animations différentes	12	23	15
Nombres de séances	1778	329	364
Nombre de bénéficiaires	602	2063	1303

Tableau de l'évolution du nombre d'animations différentes liées au forfait autonomie

5.3. Animations non liées au forfait autonomie

En complément des activités couvertes par le forfait autonomie, la Résidence propose une riche palette d'animations non incluses dans ce cadre, visant à répondre aux divers intérêts et envies des Résidents. Ces animations, ouvertes à tous contribuent à renforcer le dynamisme et la convivialité au sein de la Résidence.

Voici quelques exemples d'animations proposées :

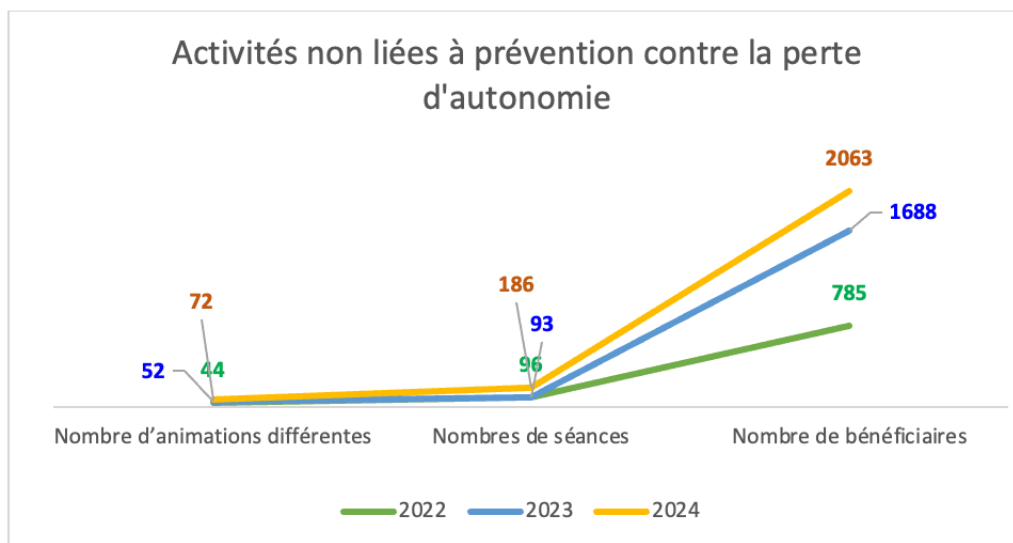
- Ateliers bien-être, floral, pâtisserie, activités graphiques et numériques, activités manuelles
- Sorties : visites de la ville, cinéma, visites de lieux d'intérêt
- Projets : création d'un livre de cuisine, création d'un film, semaine des Jeux Olympiques
- Chorale
- Jeux de société
- Baby-Foot
- Billard
- Tennis de table
- Spectacles musicaux et de danse
- Transferts
- Sorties

En complément des activités organisées dans le cadre des forfaits autonomie, la Résidence a établi des partenariats enrichissants avec plusieurs acteurs locaux, notamment :

- Le Musée du Pays de Sarrebourg,
- La Bibliothèque Pierre MESSMER de Sarrebourg,
- La section esthétique du Lycée d'Enseignement Professionnel Privé La Providence de Dieuze.

Ces collaborations permettent d'élargir l'éventail des activités proposées aux Résidents, en leur offrant des opportunités variées de loisirs, de découvertes culturelles et de bien-être.

Par ailleurs, la vie à la Résidence est rythmée par de nombreux événements festifs, tels que la Saint-Nicolas, Noël, Pâques, la fête des familles, ainsi que des repas dansants, favorisant des moments de convivialité et de partage entre tous.



	2022	2023	2024
Nombre d'animations différentes	44	52	72
Nombres de séances	96	93	186
Nombre de bénéficiaires	785	1688	2063

Tableau de l'évolution du nombre d'animations différentes non liées au forfait autonomie

5.4. Lien avec le Projet d'Accompagnement Personnalisé

Les Projets d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.) ne se limitent pas à répondre aux obligations légales en matière d'accompagnement des Résidents. Ils constituent avant tout un outil précieux pour mieux comprendre et soutenir les aspirations, les besoins et les attentes spécifiques de chaque Résident, notamment en matière d'animation et d'activités.

En effet, les Projets Personnels Individualisés permettent d'identifier les centres d'intérêt, les capacités, et les objectifs personnels des Résidents, afin de proposer des animations adaptées et ciblées. Ces activités, conçues sur mesure, visent à maintenir leur autonomie, à stimuler leurs facultés cognitives, physiques ou sociales, et à leur offrir des moments de plaisir et de satisfaction, tout en respectant leurs choix et leurs envies.

Ainsi, les Projets Personnels Individualisés orientent de manière proactive les initiatives d'animation au sein de la Résidence, garantissant que chaque Résident puisse participer à des activités qui correspondent réellement à ses préférences et à ses besoins. Cette approche individualisée favorise l'implication, le bien-être et le lien social, renforçant le rôle de la Résidence comme un lieu de vie épanouissant et inclusif.

6. Politique qualité

6.1. Historique de la qualité au sein de l'établissement

Jusqu'à présent, aucune démarche qualité structurée n'avait été mise en place au sein de la Résidence. Ce constat marque un tournant avec la volonté actuelle de poser les fondations d'un système qualité solide et pérenne, véritable pilier pour l'amélioration continue des services et du cadre de vie des Résidents.

6.2. Engagements

6.2.1. COmité de DIRection

Comme mentionné précédemment, le Comité de Direction (CODIR) constitue une instance centrale de gouvernance participative au sein de la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion. Sa mise en place traduit un engagement fort en faveur de la qualité de l'accompagnement et de l'amélioration continue des services proposés aux Résidents.

6.2.2. Démarche qualité

La démarche qualité au sein de la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion repose sur deux volets complémentaires : la gestion documentaire et les actions en matière de qualité et de sécurité.

- **Gestion documentaire**

Le personnel de l'établissement s'appuie sur des procédures et des protocoles conçus pour les accompagner dans l'accomplissement de leurs missions et pour leur indiquer les conduites à adopter en cas d'urgence.

Pour simplifier l'accès des professionnels à ces outils et documents formalisés, l'établissement les centralise informatiquement et en accès libre dans le bureau du secrétariat.

Les mises à jour des procédures, protocoles et modes opératoires sont systématiquement communiquées à l'ensemble du personnel via les réunions professionnels et les notes de service.

En complément, les professionnels peuvent consulter d'autres documents réglementaires, tels que l'ancien projet d'établissement, les rapports d'évaluation interne et externe, le document unique d'évaluation des risques professionnels, ainsi que le cadre législatif et les recommandations applicables au secteur d'activité.

- **Qualité et sécurité**

Parallèlement, la Résidence s'engage fortement en matière de qualité et de sécurité. Les objectifs fixés visent à faciliter l'intégration des Résidants dans leur nouvel environnement, à stimuler leurs capacités tout en préservant leur autonomie fonctionnelle et mentale grâce aux animations proposées, à maintenir et renforcer leur estime de soi, à prioriser leur qualité de vie en favorisant la communication avec leurs proches et enfin à garantir leur sécurité, tant dans les espaces collectifs que dans les logements individuels.

6.3. Objectifs qualité

L'engagement en faveur de la qualité est au cœur du projet de la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrion. Il ne se résume pas à une exigence réglementaire : il s'agit d'une véritable démarche de sens, incarnée au quotidien par les professionnels, les Résidants, les familles et les partenaires extérieurs. Cette ambition repose sur la conviction partagée que la qualité ne se décrète pas, elle se construit, pas à pas, en confiance, dans la durée, au plus près des besoins réels, des aspirations individuelles et des exigences éthiques du secteur médico-social.

Cette démarche qualité, en constante évolution, vise à créer un environnement de vie à la fois sécurisé, stimulant, respectueux et humain, et s'appuie sur une logique de co-construction qui mobilise l'ensemble des parties prenantes.

6.3.1. Selon la Direction, l'organisme gestionnaire

Pour la Direction et l'organisme gestionnaire, le pilotage de la qualité est un levier stratégique majeur, un outil d'anticipation et d'amélioration continue. Les objectifs identifiés à ce niveau traduisent une volonté forte de structuration et de cohérence :

- **Structurer un système qualité solide et pérenne**

L'objectif premier est de doter l'établissement d'un système qualité formalisé, lisible et robuste, garantissant la cohérence des pratiques, la conformité aux référentiels en vigueur, et une amélioration continue des services rendus. Il s'agit de poser les fondations d'un cadre de travail clair, partagé et évolutif, dans lequel chaque acteur peut s'inscrire.

- **Renforcer la gestion documentaire**

Il est essentiel de disposer d'une documentation rigoureuse, centralisée, accessible et à jour, afin d'accompagner efficacement les professionnels dans leurs missions et de sécuriser les interventions. Cela inclut les protocoles de soins, les procédures internes, les guides de bonnes pratiques, mais aussi les outils d'évaluation et de pilotage.

- **Mobiliser les instances de pilotage stratégique**

Le Comité de Direction (CODIR), en tant qu'espace de gouvernance partagée, est mobilisé pour co-construire les orientations en associant les différents collègues (Résidants, familles, salariés, intervenants). Cette implication traduit un mode de gestion participatif, fondé sur l'écoute, la transparence et le dialogue.

- **Garantir la sécurité des personnes et des biens**

La Direction veille à la mise en œuvre d'une politique rigoureuse de prévention et de gestion des risques. Des dispositifs d'alerte, de formation, de coordination et d'intervention sont en place pour faire face aux situations d'urgence, tout en développant une culture commune de la vigilance.

6.3.2. Selon les Salariés

Les professionnels sont en première ligne dans l'incarnation de la qualité au quotidien. Leurs attentes traduisent un besoin de reconnaissance, de clarté, de soutien et de montée en compétence.

- **Être accompagnés dans leurs pratiques professionnelles**

Les équipes expriment le besoin de s'appuyer sur des procédures, des outils et des repères fiables, clairs, facilement mobilisables. Cela permet de sécuriser les pratiques, de faciliter la coordination interdisciplinaire et d'assurer un accompagnement respectueux des droits et besoins des Résidents.

- **Être acteurs de la vie institutionnelle**

Les salariés ne souhaitent pas être de simples exécutants : ils aspirent à être écoutés, consultés, valorisés. Leur participation au CODIR, aux groupes de travail et aux projets d'amélioration traduit cette volonté de contribuer pleinement à la dynamique collective.

- **Bénéficier d'une formation continue et adaptée**

L'évolution des publics accueillis, des attentes sociétales et des référentiels impose un effort permanent de montée en compétence. L'établissement s'engage donc à proposer des formations régulières, contextualisées, centrées à la fois sur les savoir-faire techniques, les postures relationnelles et les dimensions éthiques.

6.3.3. Selon les Résidents

Les Résidents sont les premiers concernés par les actions menées. Leur parole, leur expérience de vie, leur ressenti doivent être les boussoles de toute démarche qualité digne de ce nom.

- **Être accueillis et intégrés avec bienveillance**

L'intégration dans une résidence autonomie peut représenter un tournant important. L'enjeu est d'offrir un accompagnement individualisé, chaleureux, respectueux du rythme et de l'histoire de chacun.

- **Maintenir son autonomie le plus longtemps possible**

Des activités diversifiées, adaptées et choisies doivent être proposées pour favoriser le maintien des capacités motrices, cognitives, sociales et affectives. L'objectif est de permettre à chacun de rester acteur de sa vie, dans la limite de ses possibilités.

- **Préserver l'estime de soi**

Être regardé comme une personne à part entière, porteuse de ressources et de désirs, est essentiel. La qualité, c'est aussi cela : valoriser les personnes, leur donner une place, leur offrir l'occasion d'agir, de s'exprimer, de transmettre.

- **Vivre dans un environnement agréable, sécurisé et humain**

La qualité de vie passe par la sécurité, le confort, l'esthétique des lieux, mais aussi par la qualité des relations humaines : disponibilité, écoute, respect mutuel entre Résidents, professionnels et familles.

6.3.4. Selon les Intervenants Externes

Les partenaires extérieurs sont à la fois appuis professionnels, relais familiaux, ressources territoriales. Leur intégration dans la démarche qualité permet de multiplier les regards, d'enrichir les pratiques et de mieux répondre aux besoins des Résidents.

- **Être reconnus comme acteurs à part entière**

Les familles, bénévoles, professionnels libéraux ou associatifs doivent pouvoir s'impliquer dans la vie de l'établissement. Leur participation aux instances (CODIR, réunions thématiques, commissions) doit être encouragée, facilitée, valorisée.

- **Bénéficiaire d'une communication fluide et transparente**

L'information est un droit, mais aussi une condition du lien de confiance. Des outils de communication adaptés, une posture d'écoute et des canaux ouverts permettent d'instaurer une relation de qualité.

- **Être consultés et entendus**

Les retours, observations, propositions des intervenants extérieurs doivent être accueillis comme des ressources précieuses, utiles pour ajuster les pratiques et faire évoluer les projets collectifs.

6.4. Moyens

Pour atteindre les objectifs qualité définis, la Résidence-Autonomie Erckmann-Chatrian déploie un ensemble de moyens organisationnels, humains, matériels et financiers adaptés aux besoins des différents acteurs impliqués.

6.4.1. Moyens organisationnels

1/ Système qualité structuré : Mise en place d'une gestion documentaire centralisée, accessible et actualisée, permettant aux équipes de s'appuyer sur des outils fiables pour leurs missions quotidiennes.

2/ Comité de Direction (CODIR) : Organisation de réunions mensuelles réunissant les quatre collèges (Résidents, Salariés, Familles, et Intervenants Extérieurs) pour assurer une concertation et une prise de décision partagée.

3/ Planification et suivi : Élaboration de plans d'actions basés sur les retours d'expérience et les évaluations, en intégrant les contributions de tous les acteurs.

6.4.2. Moyens humains

1/ Participation active des équipes : Implication des salariés dans la démarche qualité à travers des réunions régulières, des échanges avec la Direction, et une présence active au CODIR.

2/ Formation et accompagnement : Mise en place de programmes de formation continue pour le personnel afin de renforcer leurs compétences et leur sensibilisation aux exigences de qualité et de sécurité.

3/ Encadrement et leadership : Implication forte de la Direction et de l'organisme gestionnaire dans le pilotage stratégique, garantissant un soutien constant aux équipes.

6.4.3. Moyens matériels

1/ Outils de travail adaptés : Mise à disposition d'outils numériques, protocoles, et équipements nécessaires pour assurer des prestations de qualité.

2/ Espaces sécurisés : Aménagement des locaux pour garantir un environnement sécurisé et adapté aux besoins des Résidents.

3/ Supports de communication : Utilisation de panneaux d'affichage, de documents partagés et de notes de service pour informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs.

6.4.4. Moyens financiers

1/ Investissements ciblés : Allocation de ressources financières pour le développement des infrastructures, l'acquisition de matériel, et la mise en œuvre d'actions spécifiques liées à la qualité.

2/ Optimisation budgétaire : Gestion rigoureuse des budgets alloués pour garantir une utilisation efficiente des moyens disponibles.

En combinant ces moyens, la Résidence vise à assurer une amélioration continue des services, tout en répondant aux attentes et besoins des Résidants, des salariés, et des partenaires extérieurs. Ces efforts témoignent d'un engagement fort envers la qualité, la sécurité, et le bien-être de tous les acteurs impliqués.

7. Conclusion

7.1. Diffusion du projet d'établissement

Le projet d'établissement est diffusé auprès de l'ensemble des acteurs concernés selon des modalités adaptées à chacun. Pour les professionnels ayant participé à son élaboration, un temps d'information collectif est organisé afin de leur présenter le document final et de garantir une compréhension partagée des objectifs fixés.

Les nouveaux professionnels bénéficient également d'une présentation spécifique du projet. Cette démarche vise à donner du sens à leur mission et à faciliter leur intégration au sein de l'établissement.

Pour les usagers, une diffusion adaptée est prévue afin de tenir compte des éventuelles difficultés de compréhension, et une synthèse claire et accessible est transmise aux familles pour les informer de manière concise et transparente.

Enfin, conformément aux obligations réglementaires, le projet d'établissement est communiqué aux autorités de tarification, garantissant ainsi une totale transparence vis-à-vis des instances de contrôle.

7.2. Suivi de la mise en œuvre du projet d'établissement

Le suivi de la mise en œuvre du projet repose sur des outils spécifiques permettant de mesurer les avancées et d'ajuster les actions si nécessaire. Des fiches actions et des tableaux de bord sont régulièrement mis à jour afin de suivre l'état d'avancement des objectifs fixés.

Le Comité de Direction (CODIR), en tant qu'instance de gouvernance participative, assure le suivi annuel des indicateurs et des actions liées au projet d'établissement, garantissant une évaluation collective et partagée.

Les résultats et analyses issus de ce suivi sont intégrés dans le rapport annuel d'activité afin d'offrir une vision globale, claire et synthétique de l'évolution du projet et de son impact sur la vie de la Résidence.

7.3. Modalités de révision du projet d'établissement

Conformément à la loi 2002-2, le projet d'établissement fait l'objet d'une révision tous les cinq ans. Toutefois, une révision anticipée peut être engagée en cas de changements majeurs tels qu'une évolution significative de l'organisation interne, une modification de l'architecture ou des infrastructures, ou encore un ajustement nécessaire de la gouvernance.

Cette actualisation s'appuie sur une démarche participative impliquant activement les professionnels et les usagers à chaque étape du processus, afin de garantir que le projet d'établissement reste un document vivant, pertinent et adapté aux besoins de la Résidence et de ses Résidents.



RÉSIDENCE - AUTONOMIE
ERCKMANN - CHATRIAN

*11 rue Erckmann-Chatrian - 57 400 Sarrebourg - Tél: 03.87.03.59.41
secretariat.erckmann.chatrian@gmail.com - www.residence-chatrian.fr*